



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9315^e séance

Mercredi 3 mai 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Cassis	(Suisse)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. Costa Filho
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M. Al Olama
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M ^{me} Opong-Ntiri
	Japon	M. Akimoto
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Consolidation et pérennisation de la paix

Renforcer la confiance pour établir une paix durable

Lettre datée du 18 avril 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/283)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président : Je voudrais saisir cette occasion pour reconnaître, au nom du Conseil, le travail accompli par la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril et remercier S. E. l'Ambassadeur Vassily Nebenzia et son équipe ici présente.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation et pérennisation de la paix

Renforcer la confiance pour établir une paix durable

Lettre datée du 18 avril 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/283)

Le Président : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Premier Ministre, aux Ministres et aux autres représentants de haut niveau. Leur présence aujourd'hui témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Cambodge, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, Égypte, Espagne, Éthiopie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Malawi, Maroc, Mexique, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, Portugal, République de Corée, Roumanie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Thaïlande, Ukraine, Uruguay et Viet Nam.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ; M^{me} Cynthia Chigwenya, Ambassadrice de la jeunesse pour la paix pour l'Afrique australe ; et M^{me} Funmi Olonisakin, Vice-Présidente et professeur spécialisée dans les questions de sécurité, de leadership et de développement au King's College London.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes

suivantes à participer à la présente séance : S. E. M^{me} Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/283, qui contient le texte d'une lettre datée du 18 avril 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M. Türk.

M. Türk (parle en anglais) : Je remercie la Suisse d'avoir organisé l'important débat public d'aujourd'hui. Je prends la parole depuis Nairobi, où je participe au Conseil des chefs de secrétariat, après une visite à Addis-Abeba et d'importantes discussions avec l'Union africaine.

L'histoire nous met en garde, mais elle nous montre aussi la voie à suivre. La Charte des Nations Unies a été conçue pour protéger le monde contre une répétition des guerres dévastatrices, de la récession mondiale et de l'impérialisme qui ont précédé la création de l'Organisation. Peu après, les États ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui sous-tend la Charte et reconnaît que la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et leurs droits égaux et inaliénables constituent le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Le plein respect des droits de l'homme est le meilleur antidote contre les inégalités, les griefs non réglés et l'exclusion, facteurs qui sont souvent à l'origine de l'instabilité et des conflits. Une vision inébranlable des droits humains et une action forte en leur faveur, fondées sur des normes éprouvées, nous éloignent du chaos et des conflits, font progresser le développement et renforcent la confiance.

Comme l'a dit l'oratrice précédente, la confiance est au cœur des relations pacifiques entre les êtres humains. Elle prospère grâce au respect mutuel et à la fiabilité, à la vérité, à la justice et à un traitement juste et équitable. La confiance est également au cœur du contrat social entre les citoyens et les institutions de l'État. Les individus font confiance aux autorités lorsqu'ils peuvent compter sur elles pour faire progresser leurs libertés économiques, sociales, civiles, politiques et culturelles, ainsi que leur droit au développement, et pour rendre la justice. La confiance est sans aucun doute le fondement de la

prévention des conflits et d'une paix durable. C'est en effet la promotion globale de l'ensemble des droits humains qui permet d'instaurer la confiance. Je l'ai constaté à maintes reprises en dialoguant avec des victimes, des défenseurs des droits humains et des réfugiés. Ce sont leurs voix que les droits humains cherchent à amplifier et à faire entendre. Il n'est donc pas surprenant que ces droits soient un élément central à tous les stades du processus de paix.

Premièrement, comme l'a reconnu le Conseil de sécurité, le prisme des droits humains permet de lancer des alertes rapides et oriente vers des actions préventives ciblées. Il est crucial de disposer d'indicateurs clairs pour détecter les facteurs de conflit et y remédier. Mon bureau approfondit actuellement ses travaux sur les données et les indicateurs relatifs aux droits humains dans le domaine de la paix et de la sécurité, en élaborant des indicateurs solides sur les assassinats et les violences dont sont victimes les défenseurs des droits humains, les membres de la société civile et les professionnels des médias, ainsi que sur les décès liés à des conflits. Ces travaux s'appuient également sur l'accès à des informations tirées de sources ouvertes et leur analyse, qui permettent par exemple de suivre les blocages d'Internet et d'autres questions pertinentes en matière d'alerte rapide. Prenons l'exemple de la crise en Haïti, où les signaux d'alerte rapide ont mis en évidence de manière persistante les conséquences profondément destructrices des inégalités, de la corruption et de l'exclusion, tant sur la confiance que sur la stabilité. Le Conseil a réagi l'année dernière à l'égard d'Haïti en adoptant, entre autres, un embargo sur les armes et des sanctions ciblées. Mais il est urgent de prendre d'autres mesures. Je me suis rendu dans le pays en février. Il est au bord du gouffre. L'incapacité de l'État à garantir le respect des droits humains a complètement érodé la confiance de la population. Le contrat social s'est effondré. L'anarchie actuelle est une situation d'urgence sur le plan des droits humains, qui exige une réponse énergique. Il faut soutenir immédiatement les institutions haïtiennes en déployant une force d'appui spécialisée et respectueuse des droits humains, limitée dans le temps et assortie d'un plan d'action global. Le défi à plus long terme est, bien entendu, la mise en place d'institutions solides à même de garantir le respect des droits humains.

Deuxièmement, lorsque des conflits éclatent, le prisme des droits humains met l'accent sur leurs conséquences pour les populations. Le suivi des droits humains, fondé sur des données et des analyses fiables et objectives, permet également d'établir les faits. Il permet de lutter contre la désinformation et les discours qui alimentent l'hostilité et la peur. L'importance du suivi des

droits humains et de l'établissement de rapports y relatifs pendant et après les conflits est bien reconnue par le Conseil, notamment dans le cadre des 11 composantes Droits humains des opérations de paix qu'il a autorisées.

Le dernier pays en date à se diriger vers un conflit généralisé est le Soudan. Les conséquences des combats actuels sur les droits humains sont désastreuses. C'est un véritable drame. Lundi, une frappe aérienne menée par l'armée soudanaise aurait touché les environs d'un hôpital dans la région du Nil oriental, à Khartoum. Les Forces d'appui rapide se sont emparées de nombreux immeubles résidentiels de Khartoum pour en faire des bases opérationnelles, lançant des attaques à partir de zones urbaines densément peuplées. Les civils restent exposés à des risques graves et se voient empêchés d'accéder à des fournitures et à une aide vitales. En clair, les principes de discrimination, de proportionnalité et de précaution ont été foulés aux pieds par les deux parties, ce que je condamne fermement. La confiance est brisée. Nous savons que l'avenir du Soudan dépend de la confiance entre le peuple soudanais et les institutions qui sont censées le servir. Pour sortir de la crise actuelle, le respect des droits humains, la fin de l'impunité et la participation de la population – en particulier des femmes et des jeunes – doivent être des éléments moteurs permettant de mettre fin à la crise actuelle, pour que le Soudan soit enfin stable. Rappelons qu'en 2019, le peuple soudanais s'est soulevé pour faire valoir ses droits humains et renverser la dictature, avant de subir un nouveau revers avec le coup d'État militaire d'octobre 2021. Même après cela, le peuple n'a pas perdu espoir. Lorsque je me suis rendu au Soudan en novembre de l'année dernière, j'ai été ému par son courage alors qu'il s'efforçait une nouvelle fois d'assurer la transition vers une gouvernance civile. Les droits humains n'ont jamais été considérés comme un concept étranger ou élitiste. L'universalité et la puissance de l'appel à la liberté, à l'égalité et à la justice étaient palpables, ce qui rend la situation actuelle d'autant plus tragique.

Troisièmement, toutes les normes relatives aux droits humains ont la même importance lorsqu'il s'agit de mettre un terme aux conflits et d'instaurer une paix durable. Les principes des droits humains que sont la responsabilité, la non-discrimination et la participation véritable sont notamment indispensables à l'instauration et au maintien de la confiance entre la population et l'État – en somme, à la pérennisation de la paix. Le principe d'application de la responsabilité permet de répondre aux revendications, à la fois en instaurant la justice et en permettant de lutter contre l'impunité, et en promouvant une gouvernance réactive et responsable qui

réponde aux besoins réels de la population. L'égalité et la non-discrimination sont des moyens de lutter contre les inégalités persistantes, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté. Le Conseil a pu constater que la lutte contre la discrimination à l'égard des minorités et des personnes marginalisées peut contribuer à apaiser les sociétés et à les rendre plus résilientes. La participation au sein d'un espace civique ouvert – et notamment celle des femmes et des filles, des groupes minoritaires et des jeunes – permet d'instaurer une confiance plus profonde et plus large à l'égard des institutions. Le Conseil a entendu de nombreux et puissants témoignages sur la contribution des femmes à l'élimination de la violence et à l'édification de la paix. Leurs voix diverses, lorsqu'elles peuvent s'exprimer librement, apportent des perspectives précieuses au processus de paix sur les grandes questions que sont la reprise économique, la sécurité et les ressources – des questions qui vont bien au-delà de la tendance des parties à se concentrer sur la manière dont elles peuvent exercer le plus de pouvoir possible. Les femmes doivent également participer à la mise en œuvre des accords de paix.

En cette Journée mondiale de la liberté de la presse, je voudrais insister sur l'importance de la liberté de la presse et de la protection des journalistes dans la mise en place d'une gouvernance responsable. De manière plus générale, toute restriction de l'espace civique exacerbe l'exclusion, sapant ainsi les efforts déployés pour construire une paix durable et jetant à nouveau les bases de l'instabilité et de l'agitation. En Colombie, par exemple, la participation et d'autres principes fondamentaux des droits humains ont joué un rôle crucial dans le renforcement de la confiance. Le processus de La Havane comportait de solides éléments en faveur du dialogue et de l'inclusion, ce qui a permis de garantir que les accords de 2016 n'étaient pas simplement les termes d'un cessez-le-feu entre les acteurs armés, mais qu'ils constituaient également un plan directeur global pour parvenir à une paix durable. En janvier de cette année, j'ai constaté que les efforts se poursuivaient pour faire de cette paix une réalité, notamment par le biais de mesures portant sur des problèmes structurels profondément enracinés tels que la réforme agraire, la discrimination et les inégalités, dans le but de faire avancer le progrès socioéconomique. Les pays qui ont connu un conflit ou l'oppression souffrent d'un énorme déficit de confiance qui découle des violations souvent atroces qui ont été commises. Ces cassures préjudiciables doivent être réparées dans le cadre d'un processus souvent long et difficile. L'objectif de la justice transitionnelle est de renforcer la confiance des citoyens les uns envers les autres et envers les institutions de l'État. En Colombie, comme partout ailleurs, les droits humains

et la justice seront les meilleurs guides sur le long chemin qui mène à la réconciliation et à une paix durable.

Alors que l'ONU fait des préparatifs en vue du Sommet de l'avenir, notamment un Nouvel Agenda pour la paix, j'espère que le Conseil et tous les États Membres sauront tirer parti de la capacité des droits humains à instaurer la confiance pour répondre aux préoccupations en matière de paix et de sécurité.

Le Président : Je remercie M. Türk de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Chigwenya.

M^{me} Chigwenya (*parle en anglais*) :

Il y a quelques années, j'ai décroché mon diplôme en études du développement, avec les meilleurs résultats, et j'ai immédiatement obtenu une bourse d'étude et un stage dans un groupe de réflexion sur les affaires étrangères en Afrique du Sud. Par la suite, il ne m'a pas fallu longtemps pour trouver un emploi auprès de la Konrad-Adenauer-Stiftung, une fondation politique allemande, ce qui signifiait que l'un des principaux problèmes de mon époque, à savoir le chômage, ne me concernait plus, et j'étais satisfaite. J'étais satisfaite jusqu'à ce qu'un collègue travaillant pour l'Union africaine insiste pour que j'approfondisse mes compétences, mes connaissances et mon engagement envers les efforts déployés sur notre continent pour réaliser l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, et les objectifs de développement durable de manière plus générale. Bien sûr, cette invitation s'est heurtée à une certaine résistance de ma part, car je me sentais bien là où j'étais, même si j'avais commencé à me demander dans quelle mesure j'étais satisfaite. Pour faire court, j'ai ensuite posé ma candidature au poste en question et j'ai été soumise à un processus de sélection rigoureux. Aujourd'hui, je me tiens devant le Conseil en tant qu'Ambassadrice de la jeunesse pour la paix pour l'Afrique australe. Je fais partie des ambassadeurs choisis par l'Union africaine pour représenter les cinq régions géographiques du continent et travailler en collaboration avec les artisans de la paix dans toute l'Afrique.

La question qui est au cœur du débat public d'aujourd'hui est de savoir comment nous pouvons pérenniser la paix, renforcer la confiance et les processus de paix et favoriser l'inclusion et la participation. Pour revenir à mon histoire, nous ne pouvons pas améliorer les processus de paix sans réexaminer et renforcer les institutions qui nous exhortent à préserver les progrès obtenus, même après la fin de notre mandat. Depuis un an que je participe au programme Jeunesse pour la paix en Afrique de l'Union africaine, nous avons proposé de mener une étude sur l'immigration et la paix et la sécurité en Afrique, une recommandation qui a

été acceptée et reprise telle quelle par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous avons également plaidé pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux sur les jeunes et la paix et la sécurité, parmi d'autres progrès réalisés en lien avec ce programme.

Malgré les progrès réalisés, en particulier l'adoption de politiques, de cadres et d'instruments normatifs, tels que la résolution 2250 (2015), de 2015, qui reconnaît globalement les jeunes comme des bâtisseurs de paix, la Charte africaine de la jeunesse de 2006 et le Cadre continental de l'Union africaine pour les jeunes, la paix et la sécurité, plusieurs facteurs entravent la participation des jeunes aux processus officiels de consolidation de la paix. Le Cadre continental met en évidence les ressources financières limitées disponibles pour les initiatives en faveur de la jeunesse, le manque de coordination entre les parties prenantes, le manque de capacités organisationnelles et techniques des organisations dirigées par des jeunes et l'insuffisance des approches fondées sur des données factuelles, qui est l'un des aspects que nous allons examiner aujourd'hui.

Je sais d'expérience que les stéréotypes qui présentent les jeunes comme des acteurs inexpérimentés limitent également leur inclusion dans des processus tels que la médiation des conflits. Les idées préconçues selon lesquelles les jeunes sont annonceurs et instigateurs de la violence entravent la collaboration intergénérationnelle. À la lumière de ces défis actuels, et alors que l'on s'interroge non seulement sur l'ONU mais aussi sur l'Union africaine et sur la capacité de ces deux organisations de régler et de prévenir les conflits, comment pouvons-nous garantir au mieux l'inclusion et la participation afin de renforcer la paix positive ?

Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, le Conseil de sécurité, compte tenu notamment de sa nouvelle présidence et du Nouvel Agenda pour la paix, a le pouvoir de définir un programme grâce auquel les normes en vigueur peuvent être examinées, amendées et progressivement modifiées. Le débat public d'aujourd'hui, qui fixe l'orientation des délibérations, en est un exemple.

Deuxièmement, il sera essentiel de veiller à ce que nos politiques soient souples et nos pratiques flexibles, sans pour autant renoncer à nos principes contraignants, lorsque nous établirons le Nouvel Agenda pour la paix et notre approche de la pérennisation de la paix sur le continent. Avec la guerre en Ukraine et le conflit entre les factions militaires du Soudan, le Conseil est certes confronté à des défis, mais il a aussi l'occasion de définir une ligne de conduite. Mes deux premiers points font

allusion au potentiel de notre séance d'aujourd'hui, et j'espère que cela restera présent dans nos esprits lorsque nous retournerons à nos travaux préparatifs. Les points suivants sont des approches plus spécifiques de l'inclusion.

Premièrement, nous devons réexaminer la mise en œuvre opérationnelle du principe de l'inclusion pour en faire une pratique plus active et plus constructive et davantage fondée sur la confiance, une pratique qui ne soit pas seulement perceptible mais qui soit mesurable et fondée sur des éléments probants. Nous devons être capables de le voir dans nos différents contextes.

Deuxièmement, nous devons investir dans la représentation des jeunes et des réseaux de jeunes au sein des instances et processus décisionnels, et j'en témoigne aujourd'hui. Grâce à nos efforts délibérés, les jeunes du monde entier doivent comprendre qu'ils ne sont pas simplement inclus, mais qu'ils sont des cocréateurs, essentiels à l'élaboration des objectifs de la communauté internationale.

Troisièmement, nous devons mettre l'accent sur l'innovation et tirer parti des progrès technologiques tels que la transition numérique pour lutter contre les discours de haine, la désinformation et la désinformation. L'un de ces exemples est Mission 55 – Conflict in Anaka, un jeu disponible dans le Google Play Store, qui a été mis au point pour éclairer le public et le sensibiliser aux situations de conflit qui peuvent être réglées en utilisant des outils similaires à l'Architecture africaine de paix et de sécurité, qui fournit les structures, les principes et les processus qui sont liés à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits dans les situations de reconstruction et de développement après les conflits.

Mes exemples montrent qu'il n'est pas nécessaire de réinventer la roue pour inclure les jeunes dans les programmes de paix et de sécurité. Les efforts visant à atténuer les conflits violents nécessitent des politiques souples qui soient capables, premièrement, d'absorber et d'intégrer les initiatives existantes ; deuxièmement, de tirer parti du potentiel des jeunes en matière de rétablissement de la paix ; et troisièmement, de promouvoir la durabilité en fournissant un appui financier et technologique et en encourageant les jeunes à être parties prenantes aux processus de développement.

Pour terminer, je dirai que s'il est possible pour nous de s'investir dans nos institutions, la confiance dans ces dernières s'amenuise, en particulier chez les jeunes, qui sont le groupe que je représente. Nombreux sont ceux qui ne croient plus aux institutions, et il nous incombe à nous, qui sommes dans ces espaces, de les réinventer pour qu'elles ne se contentent pas d'attirer les jeunes, mais

qu'elles les fassent entrer, en les encourageant davantage à participer à des processus tels que ceux grâce auxquels ils découvrent qu'ils ont un rôle à jouer dans le développement et le règlement des conflits.

Pour résumer, je voudrais citer Martin Luther King, qui a dit que ceux qui aiment la paix doivent apprendre à s'organiser aussi efficacement que ceux qui aiment la guerre. Nous comptons sur les efforts déployés au Conseil pour que les jeunes du monde entier accordent du crédit à des institutions telles que l'ONU et l'Union africaine.

Le Président : Je remercie M^{me} Chigwenya de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Olonisakin.

M^{me} Olonisakin (*parle en anglais*) : Jusqu'à présent, le message a été clair. Renforcer la confiance pour établir une paix durable nécessite des approches inclusives, des normes adaptées et des connaissances fiables sur la manière d'envisager la paix à l'avenir. Par conséquent, avant toute chose, il convient d'insister sur l'importance des normes. Il en va de même des cadres normatifs qui régissent la responsabilité collective et la prédictibilité et qui renforcent la confiance parce qu'ils sont largement adoptés. En fin de compte, ils devraient définir les conditions dans lesquelles les sociétés peuvent bien vivre ensemble, dans la dignité.

Deuxièmement, des connaissances fiables, accessibles à tous et gérées de manière transparente sont un élément essentiel pour renforcer la confiance. Cependant, au centre de tout cela, il y a une tension qu'il faut résoudre : la tension entre la compréhension de notre monde tel qu'il devrait être et le monde tel qu'il est, sur la base d'observations empiriques. Par conséquent, il faut tenir compte de trois réalités importantes de notre époque si nous voulons rétablir et renforcer la confiance qui est indispensable à la pérennisation de la paix. La première de ces réalités est l'incertitude. La période actuelle d'incertitude dans le monde comporte des risques intrinsèques. La deuxième réalité, qui est liée à l'incertitude, est la distance, la distance entre les nations, la distance en termes de pouvoir entre les institutions et la majorité des personnes dans le monde et la distance entre les dirigeants et celles et ceux qu'ils dirigent. La troisième est l'apparente déconnexion entre la science et la capacité d'agir des institutions et des personnes, en particulier les personnes du futur. La question qui se pose donc à nous est de savoir comment résoudre ces tensions de manière préventive sans retourner au statu quo, c'est-à-dire à cette manière technique et transactionnelle de travailler qui, au final, n'instaure pas la confiance et n'est pas propice à la paix, ni aujourd'hui ni demain.

Je pense que trois facteurs interdépendants méritent une réflexion plus approfondie de notre part. Le premier a trait aux normes, à la science et à l'anticipation. Certes, les normes nous permettent de concevoir des outils pour diriger le monde tel que nous voulons qu'il soit. Mais le point de départ doit être de comprendre le monde tel qu'il est réellement et d'envisager ensemble un nouvel avenir propice à la pérennisation de la paix. De toute évidence, sur ce point, il y a des éléments connus et inconnus. Nous savons, par exemple, que les progrès scientifiques et techniques seront des facteurs essentiels dans les domaines de la guerre et de la paix à l'avenir et que les éléments qui déterminent où se trouve le pouvoir, qui peut agir et la manière dont cette capacité d'agir est exercée sont sous-tendus par ces progrès. Mais nous n'en savons pas assez sur la manière dont l'évolution de la science et de la technologie modifiera le pouvoir et la capacité d'agir à l'avenir. Aujourd'hui, nous savons aussi, par exemple, que les progrès de l'intelligence artificielle augmentent les capacités des systèmes et que celle de l'homme à les contrôler progresse moins.

Dans ce contexte, la rapidité des avancées scientifiques et techniques n'a d'égale que l'ampleur de notre incapacité à en anticiper les répercussions sur la politique, la société, la guerre et la paix. Il est donc urgent de se faire une idée des choses à venir et de réfléchir à l'avenir de la paix et de la guerre pour éviter d'être pris de court par le simple rythme des changements. Car si nous sommes débordés, nous perdrons facilement notre capacité d'agir, et c'est là le nœud du problème. Trois organisations, notamment le Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA), le Geneva Centre for Security Policy (GCSP) et la School of International and Public Affairs (SIPA) de l'Université de Columbia, ici à New York, ouvrent la voie en élaborant des méthodes permettant d'anticiper l'avenir en ce qui concerne la guerre et la paix. Leurs travaux tombent à point nommé et requièrent la collaboration active des décideurs politiques.

La deuxième série de facteurs à prendre en considération porte sur le rapprochement entre la science et les citoyens de demain. Les méthodologies prospectives utilisées pour comprendre la paix et la guerre à l'avenir doivent également chercher à réunir la science et les personnes, en établissant des liens entre les percées scientifiques et les gens du futur, c'est-à-dire celles et ceux qui gouverneront le monde en 2050. Cette démarche sera essentielle si nous voulons éviter la tyrannie du présent et la tentation de simplement régler le pouvoir et la capacité d'agir dans l'espoir que l'avenir succèdera de manière séquentielle au présent. La réalité sera tout autre. Le programme de recherche décennal que je codirige à l'African Leadership

Centre du King's College London et en collaboration avec l'Institute of Development Studies de l'Université de Nairobi au Kenya, pose une question centrale. Comment évoluera la perception de la paix et de l'État chez celles et ceux qui gouverneront le monde en 2050 ? La raison est simple, mais aussi pas si simple que cela. Il est important d'étudier les populations futures de manière longitudinale, afin de comprendre aujourd'hui comment ils s'organiseront, bâtiront des communautés et régleront des problèmes et, surtout, de quelle manière le monde de la technologie et la société d'aujourd'hui influenceront sur leur maturité longitudinale. Cela nous permettra de comprendre ou du moins d'examiner l'avenir qui se dessine consciemment, progressivement et pièce par pièce, à travers le prisme de celles et ceux qui, inévitablement, gouverneront le monde en 2050.

Nous estimons que ce concept revêt une grande importance si nous voulons renforcer la confiance pour établir une paix durable. Pour être claire, l'avenir n'est ni une singularité ni un point précis ; il n'est pas non plus linéaire. Mais en reconnaissant que notre façon chronologique de concevoir les événements limite notre capacité de comprendre les complexités des cadres temporels entrelacés dans lesquels ils se déroulent, il est important de voir la paix et la guerre de demain non pas comme des événements isolés, mais comme faisant partie d'un continuum plus large du vécu. La nature multidimensionnelle de la réalité donnera probablement lieu à une multitude d'avenirs de paix et de guerre. Il faudra certainement mettre l'accent sur la réalité empirique des personnes et des lieux qui sont souvent en marge des décisions politiques internationales en matière de paix et de guerre. Je crois que les intervenants qui m'ont précédé ont également évoqué ce sujet.

Par exemple, dans les cultures qui font partie du monde dominant, la direction actuelle, passée et future des opinions sur la sécurité, la guerre et la paix n'est pas directement sous l'influence d'élites que l'on peut prédire. Par exemple, les chefs religieux, les leaders culturels et les événements dynamiques ont bien plus d'influence que les scientifiques et les laboratoires sociaux. C'est en partie pour cette raison que le laboratoire de données de l'African Leadership Centre, entre autres, recueille et analyse des centaines de millions de données de médias sociaux, combinées aux ethnographies des communautés généralement exclues, afin d'observer les façons complexes et dynamiques dont la paix, le développement et les conflits sont interprétés, réimaginés et réinterprétés par différentes personnes, selon leur âge, leur sexe et leur statut social. C'est pour cette raison que le réseau d'institutions que j'ai mentionné, le GESDA, le GCSP et la SIPA, recommande de compléter les prévisions rendues accessibles grâce à des moyens scientifiques en ayant recours

à une imagination éclairée pour anticiper plusieurs scénarios futurs, afin de mieux se préparer au changement et, bien sûr, à l'éventualité de cygnes noirs.

La troisième et dernière série de facteurs a trait à la confiance entre les personnes et les institutions, et nous en avons déjà beaucoup entendu parler. Mais cela nous amène à nous demander ce que tout cela signifie pour les institutions qui auront à charge de gérer l'avenir de la paix et de la guerre. Telle est l'importance de l'institution au sein de laquelle nous nous exprimons aujourd'hui. La confiance entre les personnes et les institutions est nécessaire pour consolider la paix. Les hiérarchies de pouvoir qui existent entre les institutions et la société et au sein des institutions, qu'elles soient mondiales ou régionales, posent de graves risques parce qu'elles renforcent les inégalités et maintiennent un écart dangereux entre les véritables propriétaires de la paix et ses spectateurs distants. Malgré des normes bien formulées et des solutions techniques modélisées, les institutions privent invariablement la grande majorité des futurs citoyens de leur capacité d'agir.

Le rapport du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace, intitulé *À Breakthrough for People and Planet : Effective and Inclusive Global Governance for Today and the Future* (Une percée pour les peuples et la planète : une gouvernance mondiale efficace et inclusive pour aujourd'hui et pour demain), établi par le Centre de recherche sur les politiques de l'Université des Nations Unies, qui a également servi de secrétariat au Conseil consultatif, comprend déjà 10 principes spécifiques pour un multilatéralisme efficace, qui fournissent tous ensemble un cadre permettant de rétablir la confiance avec l'appui de la majorité mondiale. Je ne vais pas les rappeler ici, mais il convient de noter que le rapport souligne l'importance de l'anticipation, tout en appelant à une plus grande transparence dans le domaine de la paix et de la sécurité, y compris une augmentation des investissements en faveur de la paix.

En l'absence d'un lien systématique et inclusif entre la science et les personnes, en particulier les générations futures que j'ai décrites précédemment, et en l'absence d'une vision collective de l'avenir de la paix, il sera difficile de savoir avec certitude si les institutions mondiales et régionales sont en mesure d'inverser la tendance actuelle en faveur de la pérennisation de la paix à l'avenir. Afin d'être pertinentes dans un monde futur où règne la paix, les institutions doivent faciliter aujourd'hui une approche qui tienne compte des différents futurs possibles et établisse des liens harmonieux entre la science et les générations futures dans toute leur diversité, de manière à ce qu'elles puissent exploiter leur propre capacité d'action dans la recherche de la paix.

Le fait de prendre en compte les générations futures au moment de l'élaboration des normes, par exemple, est un élément important pour imaginer l'avenir de la paix et de la guerre, et ainsi, établir un lien entre le monde tel qu'il devrait être et tel qu'il est réellement, de manière empirique. Au-delà des réglementations, une partie de la tâche normative des institutions consistera à faciliter les investissements et les interventions pour rendre les technologies, y compris l'intelligence artificielle, plus sûres et plus à même de favoriser la paix.

Pour en revenir à mon point de départ, pour renforcer la confiance en vue d'établir une paix durable, il faut dissiper les incertitudes en anticipant l'avenir de la paix, en s'attachant à établir un lien entre la science et les générations futures et en créant un espace, comme je l'ai dit précédemment, qui permette d'envisager l'avenir de manière inclusive. L'ONU a tout intérêt à jouer un rôle de chef de file dans la réflexion et l'élaboration des politiques sur cet élément essentiel des efforts visant à renforcer la confiance dans l'avenir.

Le Président : Je remercie M^{me} Olonisakin de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Conseiller fédéral et Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse.

Tout d'abord, j'aimerais remercier les trois intervenants pour leurs éclairages précieux.

Récemment, je suis retourné dans mon ancienne école pour parler de politique étrangère. Les élèves m'ont posé uniquement des questions sur la guerre et sur ses conséquences. Cela m'a profondément marqué. Je me suis rendu compte à quel point nos questions étaient différentes lorsque j'étais moi-même élève dans cette école, il y a 45 ans, à la fin des années 1970. Mes camarades et moi étions alors convaincus qu'il n'y aurait plus jamais de guerre en Europe. Nos professeurs et nos parents avaient vécu la Seconde Guerre mondiale. Ils nous juraient que la communauté internationale avait compris la leçon.

En 1992, Francis Fukuyama annonçait la fin de l'histoire dans son best-seller *La Fin de l'histoire et le dernier homme*. La globalisation se présentait alors comme un facteur de paix, comme si la fin de la guerre froide et l'interdépendance économique nous emmèneraient dans une nouvelle ère de paix. Mais aujourd'hui, la guerre perdure toujours, encore. Comment en sommes-nous arrivés là ? Comment éviter que nous soyons ceux qui n'ont pas su réagir aux crises actuelles ?

Il y a 77 ans, des nations unies, cimentées par la confiance et la volonté de se reconstruire, ont affirmé :

« Plus jamais ça ! ». Et pourtant. Peut-être avons-nous pêché par prétention ? Force est de constater que nous n'avons pas suffisamment pris en compte les frustrations et les mutations en marche de part et d'autre de notre planète. Oui, le système multilatéral est sous tension, mais non, il n'est pas en faillite. Le véritable échec serait de ne rien faire.

Il est temps que le Conseil de sécurité saisisse ses responsabilités et réfléchisse à son potentiel d'action face à la multiplication des crises. Il est temps d'affiner nos outils pour restaurer la confiance et consolider une paix durable. C'est l'objectif du débat d'aujourd'hui, organisé par la Suisse : reconstruire les ponts qui nous relient.

Là où il y a la confiance, tout est possible. Le droit international est fondé sur la locution latine *pacta sunt servanda*, les conventions doivent être respectées. Ce principe incarne la confiance réciproque des parties qui engagent leur parole et la respectent. Si nous parvenons à restaurer cette confiance, je suis convaincu que nous pourrions retrouver durablement le cap de la paix.

Pour y arriver, nous devons nous concentrer sur les domaines dans lesquels le multilatéralisme apporte une véritable valeur ajoutée. Tout d'abord, nous devons veiller à l'application d'un cadre normatif commun et respecté, basé, comme nous l'avons entendu, sur les droits de l'homme et le droit international public. C'est la prédictibilité, et non l'arbitraire, qui est le terreau de la confiance. Grâce à la confiance, nous pouvons viser une paix durable.

Nous devons également examiner comment le Conseil peut renforcer les bases d'une architecture de paix plus large. Cette architecture doit être inclusive et intégrer celles et ceux que la population a désignés comme démocratiquement légitimes. Elle doit aussi respecter les différences culturelles et prendre soin du patrimoine historique qui nous définit. Une paix imposée n'est pas une paix durable.

Enfin, la confiance se gagne sur des faits concrets. La science et les nouvelles technologies nous offrent des opportunités pour mieux anticiper et comprendre les risques d'aujourd'hui et les chances de demain. Nous devons répondre aux défis du XXI^e siècle avec des solutions du XXI^e siècle.

Les injustices et les violations de la Charte des Nations Unies ne justifient pas le retranchement de chacun derrière ses positions. Au contraire, ayons le courage de questionner et de repenser le système ensemble, dans le but de le rendre meilleur. Forte de cette conviction, la Suisse salue l'initiative du Secrétaire général, qui proposera, le mois prochain, un nouvel agenda pour la paix.

Le débat d'aujourd'hui est une vraie opportunité de recueillir des idées et des propositions des États Membres et de tirer parti des synergies qui nous unissent. La confiance se gagne dans les actions, pas dans les intentions. C'est dans cet esprit que je crois en la force du multilatéralisme.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration. **M. Al Olama** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je tiens à remercier nos collègues de la Fédération de Russie et à les féliciter d'avoir présidé avec succès le Conseil de sécurité le mois dernier. J'en souhaite tout autant à la Suisse pour sa présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Nous remercions la Suisse de l'organisation de la présente séance, ainsi que le Haut-Commissaire, M. Türk, l'Ambassadrice de la jeunesse pour la paix, M^{me} Chigwenya, ainsi que M^{me} Olonisakin de leurs exposés très instructifs. Nous remercions également la Commission de consolidation de la paix de ses avis écrits sur ce sujet important.

Bien trop souvent, les générations futures n'ont pas voix au chapitre dans nos décisions et nos discussions politiques, alors que chaque décision que nous prenons aura une incidence sur le monde dont elles hériteront. Il est de notre devoir d'en assurer la bonne gestion, non seulement en nous concentrant sur les défis actuels, mais aussi en jetant les bases d'une paix durable. Nous nous réjouissons que le débat d'aujourd'hui mette l'accent sur la pérennisation de la consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité fait face aux crises ici et maintenant, mais la manière dont il le fait a des répercussions à long terme sur la pérennisation de la paix. La vie de millions de personnes dépend de l'effet cumulatif de chaque décision que nous prenons pour consolider la paix. En conséquence, j'aimerais insister sur quatre points pour éclairer nos discussions d'aujourd'hui.

Premièrement, l'inclusion demeure essentielle à la consolidation de la paix, laquelle doit être menée à la fois pour tous et par tous, car les décideurs politiques ne sont pas les seuls moteurs du progrès. La participation pleine, égale et véritable des femmes et l'inclusion des jeunes peuvent contribuer à ce que les processus décisionnels répondent à des besoins réels. La prise en compte de leur avis contribue à l'instauration et à la consolidation de la confiance. L'alignement des efforts de maintien et de consolidation de la

paix dans les sphères municipales, nationales, régionales et internationales permet de mobiliser les communautés à différents niveaux. Par ailleurs, les acteurs de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé ont le potentiel de renforcer les efforts de consolidation de la paix grâce à leurs points de vue uniques.

Deuxièmement, les réformes institutionnelles doivent garantir que la structure de consolidation de la paix est adaptée à son objectif. En renforçant le dispositif de consolidation de la paix, nous pouvons contribuer à relever un éventail plus large de défis à long terme, tels que, entre autres, les changements climatiques, l'extrémisme et les urgences mondiales en matière de santé publique. Cela suppose également de renforcer les liens entre les activités de consolidation de la paix et les institutions financières. Les Émirats arabes unis se réjouissent en outre à la perspective d'examiner les recommandations du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace afin de préserver les biens publics mondiaux pour les générations actuelles et futures.

Troisièmement, il est essentiel de s'attaquer aux discours de haine, au racisme, à l'intolérance, à la désinformation et aux autres manifestations de l'extrémisme. Ces forces sont des multiplicateurs de menaces, qui sèment les graines de la division. Elles portent atteinte au tissu social des communautés, engendrent l'instabilité et sapent tous les efforts déployés en faveur du maintien de la paix. En revanche, la promotion de la tolérance et de la fraternité humaine renforce la confiance mutuelle et favorise la cohésion sociale, qui sont autant de fondements essentiels de la paix. Face à l'émergence de nouveaux outils technologiques puissants qui peuvent être utilisés pour connecter ou diviser le monde, il est impératif que nous poursuivions tous et toutes une approche commune qui traite du bon usage et de la bonne gouvernance de ces outils et qui les guide. Ces utilisations positives peuvent se traduire par la fourniture de données précises, documentées et fiables. Les outils numériques peuvent aider à lutter contre les discours d'intolérance et de haine qui alimentent les idéologies extrémistes et sapent la paix.

Cela m'amène à mon quatrième et dernier point. Nous devons tirer parti des technologies numériques et innovantes pour consolider et pérenniser la paix. Les données sont primordiales. Elles peuvent fournir des informations uniques sur les causes profondes des conflits, qui englobent également des facteurs sociaux, économiques et politiques. Les données peuvent aussi servir à enrayer les conflits en recourant à des systèmes d'information géographique capables de prédire les flambées de violence et de surveiller les cessez-le-feu.

Ce discours a été rédigé par un être humain. Mais bientôt, il sera peut-être rédigé par un agent d'intelligence artificielle, tel que ChatGPT, ou d'autres. Ces technologies, qui progressent à une vitesse exponentielle, ont la capacité d'amplifier les efforts de maintien de la paix ou d'y porter atteinte. Outre le potentiel infini que recèlent ces technologies, il existe également un risque de voir ces outils exploités par des acteurs malveillants pour manipuler l'opinion publique et nuire au maintien de la paix en général. Il est dès lors impératif qu'en tant qu'organe multilatéral collectif, nous mobilisions les parties prenantes concernées, y compris le secteur privé, afin de veiller à pouvoir tirer parti de leur développement.

Enfin, je voudrais mentionner que les Émirats arabes unis sont depuis longtemps des défenseurs de l'action anticipée qui vise à débloquer des ressources et à mener des actions préventives sur la base de prévisions crédibles concernant les catastrophes induites par les changements climatiques, en prenant toutes les mesures susceptibles de faire la différence. L'initiative « Alertes précoces pour tous » du Secrétaire général peut contribuer de manière décisive à l'intensification de la réaction anticipée. Nous exhortons l'ONU à exploiter plus largement et à plus grande échelle les systèmes d'alerte précoce.

La consolidation de la paix n'est pas uniquement un effort visant à préserver le présent. Il s'agit aussi d'une mesure proactive nécessaire pour prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent, avant qu'ils ne s'aggravent et ne se muent en affrontements prolongés. Les Émirats arabes unis continueront d'appuyer ces efforts afin de façonner des sociétés pacifiques et résilientes au profit des générations futures.

M. Akimoto (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de la Suisse à la présidence du Conseil de sécurité pour la première fois dans l'histoire de votre pays. Le Japon salue vivement votre initiative sur ce thème tourné vers l'avenir. Je tiens également à remercier les intervenants de leurs exposés instructifs.

Aujourd'hui, la confiance dans le système multilatéral et l'Organisation des Nations Unies est mise à l'épreuve. Les conflits et le terrorisme représentent toujours une menace et sont exacerbés par des multiplicateurs de risques émergents. La question que nous devons nous poser aujourd'hui est de savoir si l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, a la volonté et la capacité de s'attaquer efficacement à ces défis.

La pérennisation de la paix exige des efforts soutenus. Pour parvenir à une paix résiliente, un large éventail d'acteurs et d'actrices, en particulier les femmes

et les jeunes, doivent pouvoir jouer un rôle actif dans leur propre société et y être des agentes et agents de changement. Cette participation ne peut se concrétiser que si les personnes se sentent en sécurité. Il convient de faire respecter l'état de droit, de protéger les droits humains et de régler les problèmes par le dialogue. Le renforcement des institutions et des capacités, notamment par l'éducation, est essentiel. Le Japon s'efforce de garantir la sécurité humaine en investissant dans le capital humain. Le Conseil de sécurité doit servir d'exemple à la communauté internationale.

Qu'il me soit permis de souligner trois éléments.

Premièrement, le Conseil doit superviser la mise en œuvre de ses résolutions et œuvrer à l'intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de celui relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

Deuxièmement, le Conseil doit approfondir les réflexions sur l'état de droit, la sécurité humaine, la protection des droits humains et la prévention des conflits. Le fruit de ces discussions doit ensuite être pris en compte par le Conseil dans l'élaboration des mandats des opérations de paix.

Troisièmement, le Conseil doit intensifier ses interactions avec d'autres acteurs. À cet égard, le Japon se félicite grandement de l'avis détaillé émis par la Commission de consolidation de la paix à l'occasion de la séance d'aujourd'hui. En faisant pleinement siennes les recommandations de la Commission de consolidation de la paix, le Conseil améliorera le fonctionnement de l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies.

Le processus d'élaboration d'un Nouvel Agenda pour la paix est en cours. Il s'agit d'une occasion historique de renforcer notre capacité collective à instaurer et à pérenniser la paix.

Je voudrais, pour conclure, exprimer l'attachement sans faille du Japon à la promotion des efforts de consolidation et de pérennisation de la paix à l'ONU et au-delà.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique souhaite vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, la Confédération suisse, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Il s'agit d'un accomplissement important, car il intervient deux décennies après que la Suisse est devenue un Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Nous saluons l'initiative prise par la Suisse d'organiser un débat public sur le thème « Consolidation et pérennisation de la paix : renforcer la confiance pour établir une paix durable ».

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à la Fédération de Russie pour son excellente direction du Conseil le mois dernier. Nous remercions M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Cynthia Chigwenya, Ambassadrice de la jeunesse pour la paix pour l'Afrique australe, et M^{me} Funmi Olonisakin, Vice-Présidente et professeure spécialisée dans les questions de sécurité, de leadership et de développement au King's College London. Leurs exposés ont été très éclairants.

La notion de consolidation de la paix est un élément crucial si nous voulons pérenniser la paix et la stabilité dans nos pays pour les générations actuelles et futures. Dans de nombreux cas, comme les membres du Conseil peuvent le constater, la consolidation de la paix va de pair avec le maintien ou le rétablissement de la paix, ces processus se renforçant mutuellement.

Notre courte expérience nous a appris que la paix ne doit jamais être dissociée du développement. Le cordon ombilical qui unit la paix à la dimension du développement et à la recherche du bien-être des populations ne saurait en aucun cas être tranché. Alors que nous nous employons à construire une paix pérenne, nous devons nous efforcer de résoudre les causes profondes des conflits et de l'instabilité, y compris celles liées à la fourniture de services et de biens essentiels à la population.

Nous sommes d'avis que les pays doivent contribuer à la pérennisation de leur processus de paix, ou y être aidés, en renforçant la résilience de leurs institutions sociales. Les efforts qu'ils déploient pour investir dans leur cohésion interne et sociale doivent être appuyés.

En tant que pays ayant connu la consolidation de la paix, l'un des principaux enseignements que le Mozambique a tirés de ses propres processus de paix est qu'il importe de régler les problèmes liés au développement pour prévenir la résurgence d'une violence généralisée. Nous sommes convaincus que le rôle central de la consolidation de la paix doit être de restaurer la confiance et de reconstruire les autorités de l'État et les structures de gouvernance. Cela signifie veiller à ce que le Gouvernement soit en mesure d'assumer ses fonctions de base dans l'intérêt de la population.

L'instauration de la confiance est aussi un facteur important dans la pérennisation la paix et de la stabilité. Ce processus nécessite une approche globale et inclusive. Au niveau mondial, l'inclusion doit être un principe directeur de nos actions collectives et coordonnées visant à résoudre les problèmes multiples et complexes auxquels le monde est confronté aujourd'hui, tels que les guerres entre États, les conflits intra-étatiques, le terrorisme

international, la criminalité organisée et les défis liés aux changements climatiques.

Dans ces circonstances, la coopération internationale revêt une importance capitale. Les approches unilatérales et fondées sur une vision déformée du monde ne serviront pas la cause et l'objectif de la consolidation de la paix. Un environnement inclusif, équitable et juste au niveau international est essentiel pour que la consolidation de la paix puisse progresser dans le monde. Dans le contexte de l'ONU, cela signifie avant tout accorder une attention réelle et constructive aux questions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, notamment à sa réforme, afin de rendre cet organe plus inclusif, équitable, juste et démocratique.

Mais nous devons également aborder l'épineuse question de la réforme des institutions financières internationales pour que celles-ci servent la cause de la paix et de la sécurité internationales, de l'équité et de la justice entre les nations. L'entrepreneuriat privé est important, mais des gains économiques étroits réalisés aux dépens des pays les moins avancés et des peuples les moins privilégiés ne peuvent que mettre en péril la paix et perpétuer l'instabilité et les troubles au niveau mondial.

Dans ce contexte, une augmentation des flux d'aide publique au développement, en vue de générer une plus grande croissance économique, revêt, à notre avis, une importance capitale. Si nous avons besoin de cadres normatifs mondiaux efficaces pour tous, il est impératif que nous nous appuyions à tout moment sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le Mozambique estime que la consolidation et la pérennisation de la paix doivent être basées sur la reconnaissance des liens essentiels entre la paix, la sécurité, le développement et la coopération.

M. Hoxha (Albanie) : S'agissant de la première réunion de ce mois, je tiens à féliciter la Suisse pour sa toute première présidence du Conseil, un événement de portée historique, et à l'assurer de notre pleine coopération. Nous saluons son choix pour le sujet du débat d'aujourd'hui, mettant l'accent sur la nécessité de cultiver la confiance et de maintenir la paix. Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, la jeune ambassadrice de la paix pour l'Afrique australe et M^{me} Olonisakin pour leurs réflexions utiles.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je ne puis aller plus loin sans mentionner que nous célébrons aujourd'hui la Journée mondiale de la liberté de la presse. Alors que nous rappelons le principe fondamental de la liberté de la presse et que nous célébrons le rôle

indispensable que joue une presse libre dans la promotion de la démocratie, de la transparence et de la responsabilité, nous rendons hommage aux journalistes qui sont souvent menacés, harcelés et attaqués pour avoir fait leur travail. Nous pensons par la même occasion aux centaines de millions de personnes qui vivent encore dans des pays où la liberté de la presse reste un vœu pieux, où la répression est la règle et où la censure fait, ou plutôt défait, l'actualité. Pour nous, la liberté et la paix vont de pair.

La multitude de problèmes complexes énumérés dans la note de cadrage (S/2023/283, annexe) ont un point commun, à savoir la coopération, et s'ils persistent, c'est en raison du manque de coopération ou parce que les solutions proposées sont insuffisantes. La coopération nécessite de la bonne volonté et un engagement sincère. Elle requiert de la confiance. La confiance est le ciment qui unit les personnes et les sociétés. Elle confère aux institutions une légitimité durable et aide les personnes et les groupes à continuer de participer au processus long et ardu d'instauration d'une paix durable. Son absence, comme nous l'avons constaté tant de fois, peut entraîner des perturbations, des violences et des conflits. Les récents événements tragiques survenus au Soudan montrent où la perte de confiance peut conduire, à une catastrophe qui est en train de déchirer le pays. L'absence frustrante de progrès sur le plan politique en Libye est la conséquence directe du manque de confiance entre les principaux acteurs. Comme indiqué, le manque d'unité entre les parties prenantes en Haïti a précipité le pays entre les griffes des bandes armées.

Mais regardons plus près de nous, dans cette salle. Nous savons que le Conseil de sécurité ne pourra pas s'acquitter de ses responsabilités si la confiance et une coopération continue et de bonne foi entre ses membres font défaut. Le Conseil réussit à chaque fois qu'il se rassemble et s'unit dans l'action pour apporter des solutions adéquates à de multiples crises. Il échoue lorsque, malheureusement, son enceinte est utilisée à des fins de propagande et pour servir des intérêts étroits, comme nous le constatons dans le cas d'un certain nombre de problèmes importants en suspens, à commencer par la guerre d'agression en cours en Ukraine. De même, nous ne contribuerons pas à rendre le monde meilleur en refusant de reconnaître au Conseil le lien entre les changements climatiques et la sécurité, en niant que les violations graves et généralisées des droits humains conduisent à des conflits, ou en protégeant les régimes totalitaires qui oppriment leurs propres citoyens et compromettent la paix et la sécurité autour d'eux et dans le monde. La raison d'être du Conseil est de mener la lutte pour la paix et la sécurité et de ne pas être pris en otage lorsqu'il veut

examiner des situations d'agression ou les facteurs d'instabilité dans le monde.

Les guerres et les conflits ont joué un rôle important en façonnant l'histoire du monde. L'humanité a payé un terrible tribut. En tirant les enseignements des erreurs du passé, et précisément pour échapper au cycle de la violence et de l'anarchie, nous avons institutionnalisé la coopération en instaurant des principes et la pratique du multilatéralisme. Depuis l'adoption de la Charte des Nations Unies, nous avons élaboré des normes et des règles communes pour favoriser la confiance et renforcer constamment la coopération. C'est ainsi que nous avons collectivement contribué au progrès de l'humanité, au moyen de découvertes scientifiques, de la croissance économique, de la réduction de la pauvreté, d'échanges culturels, de négociations pacifiques et du renforcement de la coopération, du commerce et d'autres formes d'interaction, dans le respect de l'autre.

Rien ne saurait justifier les tentatives de revenir en arrière et de rompre cette confiance à l'avenir parce que quelqu'un reste nostalgique du passé. Par conséquent, notre capacité à nous conformer aux règles convenues d'un commun accord, dans le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies, en demandant des comptes aux transgresseurs, déterminera la trajectoire future du monde – un monde de coopération, d'entente et de bénéfices partagés, ou un monde miné par la confrontation, les divisions et les conflits. Comme nous le savons, l'Assemblée générale a clairement expliqué ce choix à plusieurs reprises. La confiance n'est pas une idée abstraite. Elle ne peut être forcée ou fabriquée artificiellement. L'instauration de la confiance dans les situations d'après-conflit et dans le cadre des processus de consolidation de la paix exige de déployer des efforts constants et d'investir dans le capital humain, en promouvant l'inclusion et la participation. Alors que nous sommes confrontés à une multitude de problèmes anciens et nouveaux et que nous envisageons l'avenir avec inquiétude, nous sommes fermement convaincus que seule une gouvernance de qualité, inclusive, représentative, transparente et responsable nous permettra de remédier aux inégalités, à la pauvreté, à l'insécurité, au sous-développement et aux changements climatiques, en forgeant un contrat fondé sur la confiance avec les personnes et pour les personnes. Lorsque les gens sont entendus et compris, ils font confiance et participent. L'expérience a montré que le respect des droits humains, des principes et des valeurs démocratiques, y compris la promotion de la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes au sein de la société, est une meilleure garantie de confiance résistant à l'épreuve du temps, de développement et de paix durable.

(l'orateur reprend en français)

Pour conclure, qu'il me soit permis de rappeler le rôle crucial et irremplaçable de la société civile, qui doit toujours avoir une place autour de la table, y compris lors de nos débats ici. Ses points de vue, souvent sans fard, peuvent bien ne pas être du goût de tout le monde. Mais il est indéniable qu'ils s'avèrent indispensables si nous voulons nous rapprocher sérieusement et en toute honnêteté de la vérité et fonder nos discussions sur les vraies préoccupations et aspirations des peuples afin de prendre des décisions éclairées.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) *(parle en anglais)* : Je tiens en premier lieu à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation suisse, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Nous vous souhaitons plein succès à l'occasion de votre toute première présidence. Je remercie également les intervenants de leurs observations.

Comme le Ghana l'a souvent déclaré et comme on l'a globalement fait savoir, le système multilatéral reste la meilleure plateforme pour faire accepter les normes de consolidation de la paix et instaurer une solidarité mondiale en vue de pérenniser les initiatives de paix. Nous nous félicitons par conséquent du thème du débat d'aujourd'hui, qui nous donne l'occasion d'approfondir la réflexion sur les mesures à prendre afin d'ancrer la confiance et de préserver l'espace permettant de déployer des efforts nationaux, régionaux et multilatéraux en vue de consolider et de pérenniser la paix.

Lorsque nous examinons l'état d'avancement de la paix dans le monde, il est clair que nous devons faire plus. Nous vivons à une époque où le nombre de conflits violents est sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. On estime que plus de 2 milliards de personnes vivent dans des zones de conflit, et les menaces à la sécurité n'avaient jamais été aussi graves. Le risque d'un conflit nucléaire a augmenté ; le terrorisme est devenu omniprésent ; les effets de la pandémie persistent ; la vulnérabilité face aux changements climatiques a aggravé la situation de nombreuses personnes ; les cybermenaces compromettent les libertés, les sociétés et les démocraties ; et la crise migratoire, ainsi que l'insécurité alimentaire et énergétique, ont dégradé la sécurité humaine de nombreuses personnes. Ces menaces ont accentué la complexité, la vitalité et la densité de l'insécurité mondiale et mis en évidence les écarts entre les normes convenues et les résultats obtenus. La crédibilité de notre voix est entachée par notre réticence à prendre des mesures efficaces, et ces menaces laissent présager un danger important si nous ne menons pas une action

volontaire et concertée pour les combattre. À la lumière des observations que je viens de formuler, nous voudrions soulever cinq points principaux.

Premièrement, si nous voulons mettre en œuvre avec succès le programme de consolidation et de pérennisation de la paix, il importe de soutenir les travaux interdépendants des trois piliers de l'action de l'ONU que sont la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. Il est pertinent d'adopter une approche intersectorielle afin d'améliorer la coordination des efforts entre les piliers et les nombreux organes et instances du système multilatéral. Cela peut se faire sans entraver les contributions particulières qu'ils sont censés apporter conformément à leurs mandats. En tant que Conseil, nous devons tirer parti de la force d'autres organes, tels que la Commission de consolidation de la paix, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, pour approfondir notre compréhension des situations particulières et déterminer la manière dont nos actions peuvent mieux appuyer les efforts de pérennisation de la paix dans ces contextes. Nous pensons également que les résolutions jumelles de 2016, à savoir la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016), qui ont élargi le concept de consolidation de la paix pour qu'il englobe les situations post-conflit et la prévention des conflits, à la fois en premier lieu et tout au long du cycle de conflit, doivent être mises en œuvre à titre prioritaire, en particulier aux niveaux national et régional.

Deuxièmement, un constat honnête des réalités de notre époque devrait renforcer notre détermination à respecter la Charte des Nations Unies, y compris son objectif de développer des relations amicales entre les nations. Cela devrait également étayer nos efforts en faveur du dialogue et des démarches diplomatiques délibérées afin d'instaurer une confiance mutuelle, conformément à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Grâce à ce dialogue, nous pouvons éviter les malentendus sur les intentions stratégiques et prévenir les erreurs d'appréciation et la concurrence malsaine, en particulier entre les grandes puissances militaires. Nous pensons que cela pourrait consolider le genre de confiance qui est nécessaire pour pérenniser la paix au niveau mondial.

Troisièmement, en établissant un partenariat stratégique avec des organismes régionaux au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité peut tirer parti de l'approche de la consolidation de la paix fondée sur la science et sur les données en identifiant rapidement les schémas et les moteurs de la violence, améliorant ainsi la prévision des conflits et renforçant

les systèmes d'alerte rapide. Cette approche rentable permet d'améliorer l'allocation des ressources au profit de la consolidation de la paix, et nous recommandons tout particulièrement d'appuyer les systèmes d'alerte rapide nationaux et régionaux, tels que le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent de l'Union africaine de 2002 et le Système d'alerte et réaction rapide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Quatrièmement, il va sans dire que donner la priorité aux efforts de lutte contre les causes profondes de l'instabilité est le moyen le plus efficace de pérenniser la paix. Nous préconisons d'investir davantage dans des mesures non cinétiques de lutte contre les causes profondes de l'instabilité par l'adoption d'une approche multidimensionnelle qui donne aux agents essentiels du changement, tels que les femmes et les jeunes, les moyens d'agir dans les processus de développement, de prévention des conflits et de gouvernance à tous les niveaux. L'attachement à la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est un moyen essentiel de mieux faire entendre leur voix et de tirer parti de leur contribution à cette noble cause. Il importe tout autant de ne laisser personne de côté, en acceptant sans réserve, aux niveaux national et local, une culture de la paix qui, entre autres, renforce la sensibilisation et les institutions traditionnelles et nouvelles capables de détecter les signaux précoces de conflit et d'y remédier. Cela doit inclure des systèmes de lois et de pratiques qui garantissent les droits et la sécurité humaine de tous les citoyens.

Enfin, le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général nous donne une excellente occasion de renforcer la confiance pour instaurer la paix. La promotion de la transparence concernant l'utilisation des armes, ainsi que le respect des règles d'engagement et la priorité donnée à l'utilisation des outils diplomatiques pour faire face à l'évolution des menaces, sont également des éléments utiles dont il faut tenir compte. En outre, proposer de nouvelles idées pour renforcer les relations telles que celles entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi qu'intégrer des perspectives tenant compte de la dimension de genre dans les processus décisionnels, sont autant d'éléments utiles qui peuvent renforcer la confiance dans le Nouvel Agenda pour la paix. Nous sommes pleinement convaincus que la fourniture de ressources suffisantes au Fonds pour la consolidation de la paix doit être un élément clef du Nouvel Agenda pour la paix, puisque cela se traduit par un investissement accru dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. En plus d'encourager l'élargissement de sa base des donateurs, nous

estimons qu'un moyen viable de fournir un financement constant au Fonds est de recourir aux contributions au budget de l'ONU. Aussi nous félicitons-nous de l'aspiration du Secrétaire général à une affectation annuelle de 100 millions de dollars au Fonds pour la consolidation de la paix du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Pour terminer, le Ghana estime que la consolidation et la pérennisation de la paix sont possibles et peuvent être réalisées si nous adoptons une approche multidimensionnelle caractérisée par l'inclusion, ainsi que par le déploiement stratégique des outils de la Charte, étayé par les données et la science, et si nous faisons montre d'une forte volonté politique de les mettre en œuvre.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur Nebenzia et son équipe de la compétence et de l'efficacité avec lesquelles ils ont dirigé le Conseil de sécurité au mois d'avril. Je voudrais également vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, ainsi qu'à la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, et vous assurer de notre plein appui. Je voudrais en outre saluer la participation du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Türk, de M^{me} Chigwenya et de M^{me} Olonisakin au débat public d'aujourd'hui et les remercier de leurs exposés éclairants.

Je suis particulièrement reconnaissant à votre délégation, Monsieur le Président, de l'attention qu'elle a accordée à la consolidation de la paix dès le début de sa présidence, en commençant par demander l'avis de la Commission de consolidation de la paix sur ce débat portant sur un thème aussi important que la confiance. Notre débat d'aujourd'hui est une nouvelle occasion de poursuivre la réflexion sur la consolidation de la paix et la collaboration entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix. Comme je l'ai souligné à plusieurs reprises, les échanges entre ces deux organes sont les bienvenus et pourraient, à vrai dire, être plus fréquents. De plus, cette coopération est nécessaire, voire essentielle, pour parvenir à une paix durable face à la complexité des défis auxquels nous sommes confrontés. Nous devons renforcer la confiance entre les deux organes, car cela n'a pas vraiment de sens de prescrire le renforcement de la confiance au monde extérieur si nous semblons incapables de renforcer la confiance entre les organes du système des Nations Unies eux-mêmes. La question des transitions est un exemple pertinent à cet égard. Malgré les difficultés à déterminer le moment précis où le maintien de la paix doit évoluer vers la consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix peut et doit assumer la responsabilité principale de la supervision du processus de transition

du conflit vers le développement. Cela permettrait au Conseil de consacrer son attention et ses ressources à des situations de menaces réelles ou d'atteintes effectives à la paix et à la sécurité internationales, et à la Commission de consolidation de la paix de s'acquitter du rôle qui lui avait été assigné lors de sa création. Toutefois, cette collaboration ne pourra porter ses fruits que si le Conseil considère la Commission comme un partenaire à part entière, en qui il a confiance et qu'il apprécie, en travaillant à ses côtés dans un esprit constructif.

Les efforts déployés par le Conseil pour promouvoir la confiance dans les processus de consolidation de la paix doivent également reposer sur une coopération étroite entre les organisations sous-régionales et sur leur participation accrue. Leur légitimité, leur connaissance de première main des différentes situations et leur compréhension culturelle des causes profondes et des questions litigieuses des conflits sont des atouts importants pour créer des conditions propices au dialogue et à une paix durable. Des partenariats plus solides avec les institutions financières internationales sont tout aussi pertinents dans notre quête de mobilisation des ressources. Le Conseil doit appuyer l'inclusion dans les processus de consolidation de la paix. Nous pensons que la participation de toutes les parties prenantes à ces efforts, en particulier les dirigeants locaux et les femmes, est essentielle à leur succès. L'exclusion et la marginalisation sapent la confiance et mènent à la rancœur, ce qui peut purement et simplement compromettre les initiatives de paix.

Nous ne pourrions pas renforcer la confiance sans tenir compte des vues et des intérêts de toutes les parties concernées. Cela devrait être un principe directeur dans l'approche du Conseil en matière de règlement des conflits et de promotion de la paix, notamment dans le cadre de ses propres débats, au cours desquels les différents acteurs et points de vue doivent être entendus et compris. Cette approche jette en outre les bases d'un dialogue sincère à même de générer de la sympathie, de la confiance et, à terme, la paix. Le témoignage du Président Filipe Nyusi sur le processus de paix au Mozambique, que nous avons entendu en mars (voir S/PV.9299), était très éloquent à cet égard.

Ma délégation estime qu'il est impératif de saisir cette occasion pour réfléchir également à la question de la confiance au sein du Conseil. Les divisions entre les États Membres se sont considérablement aggravées, ce qui a eu des répercussions sur l'ensemble de l'ordre du jour du Conseil. L'incapacité du Conseil à traiter les questions urgentes en matière de paix et de sécurité conduit à l'érosion de la confiance entre ses membres et nuit à sa

crédibilité. À cet égard, les efforts déployés pour étendre les tâches du Conseil à des domaines relevant déjà d'autres instances ne contribuent en rien à renforcer la confiance ou à consolider sa crédibilité. Nous pensons que le meilleur moyen de rétablir cette confiance et de rendre le Conseil plus efficace est d'améliorer sa représentativité et sa transparence, ce qui ne peut se faire qu'au moyen d'une réforme globale. Cette réforme doit être un élément central du Nouvel Agenda pour la paix. La confiance est aussi préservée lorsque les règles dont nous sommes convenues sont respectées par tous. La Charte des Nations Unies et le droit international restent le fondement juridique qui régit notre action. Il incombe à chacune et à chacun d'entre nous de renouveler son engagement envers ces principes et normes dont le but est de promouvoir un ordre multipolaire fiable et équilibré.

Pour terminer, je remercie le Haut-Commissaire Türk d'avoir insisté sur l'importance du respect des droits humains dans le renforcement de la confiance. Je tiens à souligner que ce respect doit inclure non seulement les droits civils et politiques, mais aussi les droits économiques, sociaux et culturels, aussi bien au sein des différents pays qu'entre eux, si l'on veut que cette confiance soit durable.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par féliciter la Suisse de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous souhaiter, Monsieur le Président, ainsi qu'à l'équipe suisse, tous mes vœux de réussite pour un mandat fructueux et couronné de succès. Je remercie également l'Ambassadeur Nebenzia et son équipe de sa conduite de nos travaux le mois dernier. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat opportun sur le renforcement de la confiance pour établir une paix durable. Mes remerciements vont aussi à nos intervenants qui ont partagé leur expérience et leurs connaissances avec nous aujourd'hui.

Nous vivons une période de plus en plus troublée. Des millions de personnes vivent dans des pays touchés par un conflit, dans des situations où les fondements mêmes de la confiance, tant au sein des sociétés qu'entre les citoyens, leurs gouvernements et la communauté internationale, font défaut. Le Conseil de sécurité doit redoubler d'efforts pour instaurer et renforcer la confiance dans l'Organisation des Nations Unies, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le respect des droits humains et du droit international sont des piliers essentiels pour renforcer la confiance entre les citoyens et les institutions qui les servent. Il est indispensable de promouvoir des cadres normatifs par des efforts de négociation de bonne foi au niveau des différents organes de l'ONU, y compris au sein du Conseil

de sécurité. Si nous voulons raviver la confiance dans le multilatéralisme, une vision globale des droits humains qui lutte contre les inégalités, mette l'accent sur la durabilité et garantisse la sécurité humaine doit trouver son reflet dans la vie quotidienne des personnes. Malte appelle à une collaboration et une coopération accrues entre la Commission de consolidation de la paix et l'ensemble du système des Nations Unies afin d'encourager une approche globale de la consolidation de la paix. Le renforcement des synergies et l'élargissement de la coopération entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité rendront notre travail plus efficace.

Il est également crucial de veiller au caractère inclusif des processus de consolidation de la paix afin de favoriser la confiance. Le Conseil de sécurité a appelé à garantir la participation pleine, égale, véritable et effective des femmes à tous les stades et à tous les niveaux de la prévention et du règlement des conflits dans le cadre des processus de paix et de la mise en œuvre des accords de paix. Cette exigence doit être appliquée et défendue. Une consolidation de la paix inclusive implique un financement adéquat qui tienne compte des besoins spécifiques des femmes et des filles dans les situations consécutives à un conflit, notamment en termes de santé, d'éducation, de moyens de subsistance, d'accès à la terre et de participation à la prise de décision. La méfiance est un signe avant-coureur de conflit. Partout dans le monde, les populations sont de plus en plus divisées par des forces perturbatrices qui tirent profit de la division et de la polarisation. Nous devons lutter contre les discours de haine, qui précèdent souvent les conflits. Malte insiste sur la nécessité d'investir dans des systèmes d'alerte rapide qui permettent d'identifier les éléments qui fragilisent la stabilité et érodent la confiance au sein des populations fragiles. Il s'agit là d'un autre domaine dans lequel le Conseil peut renforcer sa collaboration avec la Commission de consolidation de la paix, accroître la prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix et travailler plus utilement avec les organisations de la société civile et les acteurs indépendants. De même, les risques de sécurité liés au climat étant une réalité pour de nombreuses populations, en particulier celles vivant dans des situations de conflit, les efforts d'adaptation et d'atténuation pourraient constituer des points d'entrée pour la consolidation de la paix, contribuant ainsi à renforcer la confiance au sein de la société.

Il est de notre responsabilité de donner aux populations les moyens d'identifier les rhétoriques dangereuses. L'éducation aux médias et à l'information et l'habileté numérique doivent également être renforcées à l'échelle

mondiale afin de permettre aux citoyens de déterminer si les informations qui leur sont présentées sont vraies ou non, en particulier à l'ère naissante de l'intelligence artificielle. Les technologies de l'information et des communications sont des outils cruciaux qui permettent aux artisans de la paix de se mobiliser, de mener des activités de plaidoyer, de surveiller et de signaler les violations, de collecter des fonds et de fournir des services. L'investissement dans les technologies de l'information et des communications, en particulier en faveur des réfugiés et des personnes déplacées dans les zones touchées par un conflit, peut améliorer leur protection et accroître la diversité des acteurs de la consolidation de la paix. Toutefois, cela peut également accentuer les risques auxquels sont confrontés les défenseurs des droits humains. Une législation et une réglementation tenant compte des questions de genre sont nécessaires pour lutter expressément contre les discours haineux, le harcèlement et les agressions en ligne, en particulier contre les défenseuses des droits humains. L'ère moderne continue de générer des défis de plus en plus complexes auquel le Conseil doit faire face s'il ne veut pas perdre de sa pertinence. Dans *Notre Programme commun* (A/75/982), le Secrétaire général indique que la plus grande tâche qui nous incombe consiste à instaurer la confiance et combattre la défiance. Si nous voulons parvenir à une paix réelle, pérenne et durable, nous devons faire tout notre possible pour relever ce défi en adoptant une approche fondée sur les droits humains et sous-tendue par la cohérence, l'égalité et un multilatéralisme revigoré.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me joins aux félicitations adressées à la Suisse pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous assure, Monsieur le Président, de notre plein soutien. Je tiens également à remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Türk, l'Ambassadrice pour la jeunesse, M^{me} Chigwenya, et M^{me} Olonisakin de leurs exposés très instructifs.

Il est tout à fait approprié que le pays de Jean-Jacques Rousseau entame sa présidence du Conseil de sécurité en organisant une séance sur l'importance de la confiance et du contrat social. La conviction de ce philosophe suisse selon laquelle on ne peut connaître la véritable liberté que dans une société garantissant les droits et le bien-être de ses citoyens résonne encore plus de deux siècles et demi plus tard. La vénération de Rousseau pour la notion de gouvernement par le droit trouve naturellement sa place au Conseil et dans la Charte des Nations Unies. La confiance dans les institutions nationales et internationales est une condition *sine qua non* de leur légitimité et un élément essentiel du tissu social, comme nous l'avons

entendu aujourd'hui. Pourtant, cette confiance a été mise à rude épreuve. Nous sommes aujourd'hui confrontés à des difficultés complexes et intriquées en matière de paix, de sécurité et de développement. Pour les surmonter, nous devons rétablir cette confiance.

La note de cadrage de la Suisse (S/2023/283, annexe) doit trouver un écho en chacun de nous : l'inclusion est essentielle à l'édification de sociétés pacifiques ; les cadres normatifs mondiaux constituent les garde-fous d'un ordre pacifique ; et les faits, la vérité et la transparence sont essentiels pour instaurer la confiance. Ces éléments sont au cœur de la thématique de la pérennisation de la paix.

Comment pouvons-nous en tirer parti ? Je me fais l'écho des trois thèmes qui ont été abordés aujourd'hui et j'insiste sur ceux-ci.

Premièrement, le Conseil et le système des Nations Unies peuvent faire davantage pour anticiper les risques et mobiliser plus tôt une aide multilatérale. L'utilisation des nouvelles technologies révolutionnera notre manière d'analyser la dynamique des conflits, ce qui nous permettra d'anticiper les crises et d'atténuer les souffrances humaines. Nous devons encourager la confiance et la coopération nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Deuxièmement, nous devons user de toute la gamme des outils de consolidation de la paix pour apporter des réponses plus intégrées et plus cohérentes. Le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix peuvent appuyer les stratégies de prévention menées au niveau national et donner aux pays les moyens d'instaurer la confiance et de nouer les partenariats nécessaires pour accélérer leur avancée sur la voie de la paix et du développement.

Troisièmement, notre engagement collectif en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est essentiel à l'instauration de la confiance et à la pérennisation de la paix. Nous devons concrétiser nos engagements par des actes, en renforçant la participation pleine et entière des femmes à la prise de décisions et aux processus de paix et de développement.

Le Royaume-Uni s'est engagé à collaborer avec tous les pays pour faire avancer les objectifs de paix, de sécurité et de développement déterminés par chaque pays. Œuvrons tous, ici et dans nos pays, au rétablissement de la vérité et de la confiance nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour féliciter le Gouvernement et la délégation suisses de leur accession

à la présidence du Conseil de sécurité en cette occasion historique. Ma délégation se réjouit à la perspective d'une coopération étroite, afin que ce mois soit fructueux pour le Conseil. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important. Je tiens également à remercier les intervenants de leurs exposés édifiants et très instructifs.

Je pense qu'il ressort clairement des interventions des orateurs et oratrices précédents que nous convenons tous que la prévention des conflits, la diplomatie préventive et les efforts de consolidation de la paix sont essentiels pour relever les défis communs en matière de sécurité et de développement dans le monde, si nous voulons réduire la récurrence des conflits. Au Conseil de sécurité, nous pouvons contribuer à la pérennisation de la paix, notamment, comme beaucoup l'ont affirmé, grâce à une collaboration plus ambitieuse et plus structurée avec la Commission de consolidation de la paix.

Les États-Unis réaffirment leur ferme appui au renforcement du rôle de la Commission dans les contextes régionaux et les domaines transversaux, notamment les droits humains et les risques pour la paix et la sécurité liés au climat. Ce renforcement suppose de tirer parti de la capacité de mobilisation de la Commission, notamment de par son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité, pour que les activités de consolidation de la paix soient intégrées, coordonnées et adaptées aux dynamiques actuelles.

Comme d'autres avant moi l'ont également souligné, les femmes, les jeunes, les acteurs locaux, les groupes marginalisés et la société civile au sens large doivent être activement engagés et dotés de moyens suffisants pour avoir une influence concrète sur le processus décisionnel visant à instaurer la paix. Nous l'avons dit à maintes reprises au sein du Conseil, mais cela mérite d'être répété. Les efforts de consolidation de la paix sont plus efficaces et ont beaucoup plus de chances d'aboutir à des résultats durables et inclusifs pour l'ensemble de la société lorsque les femmes y sont associées. Cela signifie que les femmes doivent participer pleinement, véritablement, sur un pied d'égalité, et en toute sécurité à la prise de décisions, à la prévention des conflits et aux processus de consolidation et de pérennisation de la paix.

Les jeunes en situation de conflit ne sont généralement pas entendus, même s'ils sont souvent gravement touchés par la violence et ont le droit d'exprimer leur point de vue sur l'instauration de la paix et de la sécurité dans leurs communautés. La participation des jeunes permet d'enrichir les conversations sur la paix, notamment parce qu'ils ont un intérêt direct dans la paix à long terme.

C'est pourquoi j'ai été très heureux d'entendre M^{me} Chigwenya ce matin. Son message sur le rétablissement de la confiance des jeunes dans le monde et dans les institutions, en particulier en l'ONU et dans le travail du Conseil, montre clairement qu'il s'agit d'une tâche importante pour nous tous.

Ce moment est particulièrement propice à une réflexion ambitieuse et originale que le Nouvel Agenda pour la paix permettrait de mener à bien. Ce dernier doit offrir une série de propositions pour relever ces défis. Certaines d'entre elles, comme l'accent mis sur la jeunesse, les questions de genre, l'adaptation et la résilience climatiques, la prévention des conflits et les liens entre toutes ces questions, seront, espérons-le, rapidement et largement adoptées.

Pour sa part, la stratégie des États-Unis visant à prévenir les conflits et à promouvoir la stabilité comprend une nouvelle approche qui mobilise l'ensemble du Gouvernement, avec des nations partenaires, pour prévenir la violence et faire progresser la stabilité dans les régions vulnérables aux conflits. Notre stratégie vise à s'attaquer aux facteurs d'instabilité et de conflit, dans une perspective à long terme, par l'entremise de partenariats, à tous les niveaux, et d'un apprentissage adaptatif pour éclairer la prise de décisions au fur et à mesure que la dynamique évolue. Les plans national et régional de 10 ans, établis dans le cadre de la stratégie des États-Unis, représentent un engagement majeur à long terme que les États-Unis prennent pour réaliser des investissements stratégiques en matière de prévention qui sont indispensables à une paix durable. Comme l'a dit le Président Biden, la prévention est un travail difficile, qui ne se mesure pas en jours et en semaines, mais en années et en générations. Je vous remercie une fois de plus, Monsieur le Président, de nous avoir réunis sur ce sujet.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je saisis la présente occasion pour féliciter la Suisse de son accession à la présidence du Conseil de sécurité, lui souhaiter plein succès, et la remercier d'avoir organisé ce débat sur le rôle que joue la confiance à long terme dans la pérennisation de la paix. Je remercie les intervenants de leurs présentations détaillées, et la Commission de consolidation de la paix de ses conseils fournis par écrit.

La confiance ne peut être durable que si la mise en œuvre des solutions s'avère efficace. De plus, pour que les solutions soient efficaces, l'appropriation nationale est essentielle pour déterminer les causes profondes d'un conflit. L'instauration d'un climat de confiance entre les différentes parties prenantes est capitale pour prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite et la récurrence des conflits.

Un tissu social affaibli par toutes sortes de défaillances et par la méfiance est plus enclin à la violence. Le dialogue est indispensable. Une fois établi, il doit s'accompagner d'efforts concertés pour renforcer l'état de droit et l'application du principe de responsabilité, éliminer la pauvreté et réduire les inégalités, et promouvoir des sociétés inclusives, dans le cadre du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans les contextes d'après-conflit, une paix durable trouve ses fondements dans le processus de réconciliation, qui passe par la justice transitionnelle et les réparations aux victimes, ainsi que par la démobilisation et la réintégration d'ex-combattants. Ces mesures ouvrent la voie à l'enracinement et à la pérennisation d'une culture de la paix et de la confiance.

Avec les résolutions jumelles de 2020 (résolution 75/201 de l'Assemblée générale et résolution 2558 (2020)), l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont reconnu que les progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 doivent passer par l'intégration de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Il incombe par conséquent au Conseil de sécurité de doter les opérations de paix des outils nécessaires pour continuer de renforcer les initiatives à long terme visant à ne laisser personne de côté.

Il faut continuer de renforcer les synergies autour des opérations de paix, au stade le plus précoce possible de la planification intégrée et de la coordination des transitions, avec l'ensemble des acteurs sur le terrain. À cet égard, ma délégation se félicite des progrès réalisés dans l'utilisation des systèmes d'information et des données précises et de l'accès à ceux-ci pour évaluer les risques et prévenir les conflits ou leur résurgence. Les informations revêtent une grande importance lorsqu'il s'agit de prévenir les crises humanitaires, en particulier celles qui sont liées aux déplacements provoqués par des conflits ou des catastrophes naturelles. Nous soulignons le travail effectué par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui tient à jour des statistiques sur les déplacements forcés depuis 1951. Ces données essentielles permettent de concentrer les efforts sur une région donnée, facilitant ainsi la prise de décisions et la mise en place de mesures d'intervention pour fournir une aide humanitaire en temps voulu.

La participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans tous les domaines, ainsi que leur rôle de premier plan dans les efforts de consolidation de la paix, sont des mesures indispensables pour bâtir des sociétés pacifiques. Le Conseil de sécurité

et le système des Nations Unies doivent mettre en œuvre la résolution 1325 (2000), notamment en impliquant les femmes dans les mécanismes et les processus de négociation et de mise en œuvre des accords de paix.

Quel meilleur moyen de garantir des outils durables pour l'avenir que de renforcer la confiance intergénérationnelle ? Les jeunes disposent d'outils créatifs et adaptables, dont l'efficacité peut durer des décennies entières et qui reposent sur la confiance et la solidarité. C'est pourquoi nous devons faciliter la participation des jeunes à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à tous les niveaux de la prise de décisions, conformément à la résolution 2419 (2018).

La confiance entre les nations est un élément crucial pour garantir la paix. Elle est le fruit d'un ensemble de conditions qui doivent être cultivées au sein des États Membres, c'est-à-dire par leurs sociétés et leurs dirigeants. La recherche des fondements d'une paix durable est une préoccupation de longue date.

À cet égard, je voudrais rappeler la contribution du philosophe allemand Emmanuel Kant, avec son essai de 1795 intitulé *Projet de paix perpétuelle*. Cette référence peut sembler utopique, mais beaucoup de ces réflexions sont tout à fait d'actualité. Dans son ouvrage, Kant observe qu'il existe plusieurs conditions qui rendraient possible la paix entre les nations, l'une d'entre elles étant que la forme idéale de gouvernement soit républicaine, ce que l'on appelle aujourd'hui la démocratie constitutionnelle. La raison en est que les nations qui ont des gouvernements démocratiques sont généralement moins susceptibles de recourir à la violence dans leurs relations internationales que celles qui n'en ont pas. Cette observation influence grandement le débat sur les relations internationales, sur la paix et sur la sécurité. La manière dont un gouvernement traite ses citoyens est une bonne indication de la manière dont il traite les autres nations. La confiance que les gouvernements sont capables d'instaurer parmi leurs citoyens se reflète dans la confiance qu'ils sont capables de susciter sur la scène internationale. Le Conseil ne peut précisément pas faire fi de la relation étroite qui existe entre le système de gouvernance des États Membres et la paix et la sécurité internationales, en d'autres termes, de la relation entre la démocratie et le droit international.

Ce n'est pas un hasard si le philosophe Kant a écrit ce célèbre essai sur la paix perpétuelle auquel nous faisons référence aujourd'hui à une époque de fortes turbulences, où les grandes puissances écrasaient les nations faibles pour les soumettre et les asservir. Ce n'est pas non plus un hasard si ma délégation a fait part de ces réflexions

aujourd'hui, alors que nous discutons justement de la paix et de la sécurité, ainsi que de la confiance. Le Nouvel Agenda pour la paix doit tenir compte des enseignements tirés et de l'importance de placer cette relation au cœur de la consolidation de la paix.

Les fonds, notamment le Fonds pour la consolidation de la paix, jouent un rôle de catalyseur. Ils permettent d'accroître les investissements, en particulier l'aide publique au développement. Il importe dès lors de rendre le financement de la consolidation de la paix plus prévisible afin de garantir la continuité des flux financiers.

Enfin, le Conseil de sécurité doit intensifier ses efforts pour rétablir et renforcer la confiance entre ses membres, montrer l'exemple et assurer ainsi la protection et la préservation du bien le plus précieux qui soit, à savoir la paix.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la Suisse de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je remercie la Fédération de Russie de sa présidence du Conseil le mois dernier. La Chine se félicite de la séance d'aujourd'hui, présidée par le Ministre des affaires étrangères Ignazio Cassis. Je sais gré au Haut-Commissaire Volker Türk de l'exposé qu'il vient de nous présenter. J'ai également écouté avec beaucoup d'intérêt les exposés faits par les autres intervenantes.

J'adresse mes remerciements à la Suisse pour avoir pris l'initiative de consacrer le présent débat à la question ô combien pertinente du renforcement de la confiance. La déclaration que vient de prononcer le Ministre des affaires étrangères témoigne de sa réflexion approfondie sur le sujet. La confiance est comparable à l'air : sa présence est facilement considérée comme allant de soi, mais son absence constitue une menace pour la vie.

Que ce soit entre des personnes ou entre des pays, la paix et la coopération ne peuvent être une réalité sans un niveau de base de confiance mutuelle. Sans la confiance et sans les règles et l'ordre établis sur la base de la confiance, l'humanité sera de nouveau soumise à la loi de la jungle. Le monde est aujourd'hui en proie à une grave crise de confiance. Derrière ces différentes questions complexes se cache une série de lacunes qui s'entremêlent et ne cessent de s'aggraver en matière de développement, de paix, de sécurité et de gouvernance, ainsi qu'un déficit de confiance de longue date.

Rien n'entame plus aisément la confiance politique entre les pays que le fait de souffler le chaud et le froid ou de ne pas tenir ses promesses dans les relations

internationales, de jouer avec les accords signés et de ne pas les respecter, de revenir sur les engagements politiques pris et de les vider de leur substance. Rien ne nuit plus facilement à la confiance mutuelle dans le domaine de la sécurité que la formation de blocs militaires exclusifs, l'exacerbation des tensions régionales et la recherche d'une sécurité absolue pour soi-même au détriment de la sécurité des autres pays. Rien ne met plus à mal la confiance mutuelle en matière économique que le découplage, l'édification de hauts murs autour de petites cours, la distorsion des règles du marché pour obtenir un monopole technologique et les entraves au développement et aux progrès d'autres pays. Rien n'entraîne plus facilement une perte de confiance dans le système international que le mépris de l'autorité de la Charte des Nations Unies, la politique de deux poids, deux mesures et l'application sélective du droit international.

Ces comportements sont l'expression d'une mentalité d'hégémonie et de suffisance, de la rancœur de ceux qui ne supportent pas d'être dépassés, d'une arrogance de ceux qui, dans leurs relations avec d'autres pays, estiment qu'ils sont

« en position de force » et la poursuite d'intérêts égoïstes. Ces comportements et cette mentalité vont à l'encontre des efforts qui sont déployés pour renforcer la confiance mutuelle et consolider une paix durable, et sont incompatibles avec le développement et le progrès du monde.

La confiance et la paix sont étroitement liées, non seulement entre les pays, mais également à l'intérieur d'un même pays. Dans les pays sortant d'un conflit où la confiance interne est fragile, une ingérence extérieure inopportune viendrait encore aggraver la situation.

Certaines forces extérieures invoquent les droits humains et d'autres prétextes pour s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres pays, imposer leurs propres systèmes et idéologies, dresser des factions les unes contre les autres dans les pays concernés, exacerber artificiellement les tensions à l'échelon local et créer des divisions et des conflits sociaux, ce qui a pour conséquence d'annuler les progrès réalisés en matière de consolidation de la paix. La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doit en tirer de nombreux enseignements.

Nous devons prendre conscience que dans le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui, les pays sont plus interconnectés et interdépendants que jamais, et que par conséquent, les défis auxquels nous sommes confrontés doivent être relevés grâce à des efforts mondiaux. Nous devons solidement ancrer notre croyance dans le concept d'une communauté de destin pour l'humanité, pratiquer un véritable multilatéralisme, renforcer la confiance mutuelle

et promouvoir et forger des partenariats mondiaux. Les grandes puissances doivent jouer un rôle de chef de file pour défendre l'intégrité, la coopération et l'état de droit, promouvoir la confiance mutuelle, la coexistence pacifique et la coopération gagnant-gagnant, procéder à de vastes consultations et montrer l'exemple en établissant de solides bases de confiance permettant à la communauté internationale de créer les conditions d'une paix durable.

Nous devons prendre conscience que l'instauration d'une confiance large et solide est la clef d'une paix et d'une sécurité durables dans les pays qui sortent d'un conflit. La communauté internationale doit respecter les stratégies et les systèmes de développement choisis en toute indépendance par les peuples de tous les pays, privilégier les moyens politiques pour le règlement des différends et des litiges, promouvoir la coopération et le dialogue, s'abstenir d'imposer des solutions ou d'appliquer sans discernement des mesures coercitives unilatérales et contribuer à consolider la confiance mutuelle dans les pays concernés, au lieu de créer le chaos.

L'ONU doit faire un meilleur usage de la médiation, des bons offices et du mécanisme de consolidation de la paix. Les efforts de consolidation de la paix doivent avant tout permettre aux pays concernés de mettre en place un système de confiance sociale.

Nous devons reconnaître que le développement durable est le fondement d'une paix durable et une garantie solide pour la promotion et la protection des droits humains. Tous les pays doivent adopter une approche du développement axée sur l'être humain pour ne laisser personne de côté. La communauté internationale et l'ONU doivent mettre davantage l'accent sur le développement, augmenter les investissements dans ce domaine et aider les pays en développement à surmonter les difficultés économiques actuelles, en particulier les goulets d'étranglement en matière de financement. Les institutions financières internationales, qui souffrent d'un grave déficit moral, risquent de perdre progressivement la confiance de la communauté mondiale.

Nous devons répondre immédiatement à l'appel du Secrétaire général Guterres pour promouvoir la mise en place d'un système financier multilatéral plus ouvert, plus équitable, plus inclusif et plus avantageux pour les populations des pays en développement.

Il convient également de noter que le développement rapide des technologies de l'information et l'utilisation généralisée des nouveaux médias et des plateformes sociales ont également entamé la confiance entre les personnes et entre les pays. Un pays a exploité ses avantages

technologiques pour construire de vastes réseaux de piratage de type matriciel, ainsi que pour surveiller d'autres pays, y compris ses alliés et des dirigeants d'organisations internationales, et leur voler des secrets. Ces agissements sapent gravement la confiance mutuelle internationale et enveniment le climat de coopération.

Les technologies émergentes présentent à la fois des avantages et des inconvénients. L'essentiel est de tirer le meilleur parti de leurs retombées positives tout en réduisant au minimum leurs effets négatifs. Nous sommes d'avis que les entreprises technologiques et les plateformes en ligne doivent défendre le concept de sciences et technologies au service du bien, renforcer l'autodiscipline, transmettre des messages positifs et prendre des mesures efficaces pour lutter contre la désinformation. Les gouvernements doivent les réglementer et les superviser, conformément à la loi, afin de défendre les intérêts publics. L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de coordination en établissant une instance multipartite et en facilitant un processus intergouvernemental destiné à élaborer et à améliorer des règles et des normes universellement acceptées.

Le peuple chinois tient toujours ses promesses. La diplomatie chinoise honore toujours ses engagements et promeut l'amitié. Sous la bannière de l'ONU, nous sommes disposés à renforcer la confiance mutuelle avec les autres pays, à entretenir une coopération fondée sur l'amitié, à promouvoir la construction d'une communauté d'avenir partagé pour l'humanité, à promouvoir le développement commun, à maintenir la sécurité commune et à construire un avenir commun.

M. Biang (Gabon) : Je félicite la Suisse pour sa présidence historique du Conseil de sécurité et pour l'initiative de cet important débat sur le renforcement de la confiance en vue de parvenir à une paix durable. Je remercie les intervenants qui ont introduit ce débat, le Haut-Commissaire Volker Türk, ainsi que M^{me} Cynthia Chingwenya et M^{me} Funmi Olonisakin, pour leurs interventions édifiantes.

Depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, très peu de constructions humaines ont suscité autant d'espoir que l'Organisation des Nations Unies. En dépit des imperfections, qui sont consubstantielles à toute œuvre humaine, il est assez difficile d'imaginer l'état du monde sans l'ONU. L'ambition affichée dès le préambule de la Charte des Nations Unies, d'endiguer la guerre et de promouvoir une paix durable, est un objectif admirable qui suscite une confiance qu'il importe de renforcer continuellement. Il est évident que nous pouvons avoir la

confiance pour nous extraire du cycle de crises qui assombrissent les aspirations et l'horizon de la paix entre les nations et au sein des nations : la crise de solidarité, la crise sécuritaire, les crises humanitaires, les crises sanitaires et les crises identitaires.

Le débat auquel vous nous conviez aujourd'hui, Monsieur le Président, a le mérite d'encourager une réappropriation des objectifs de la Charte des Nations Unies et de promouvoir une réconciliation entre l'Organisation et les aspirations des peuples du monde.

Pour que la paix soit durable, il est fondamental que nous puissions reparamétrer le contrat social entre nations, indépendamment de leur taille ou de leur envergure, avec pour matrice les peuples du monde dans leur diversité, en ayant clairement à l'esprit que chaque peuple compte et que chaque vie compte. La force brutale ou la puissance sans morale ne doivent et ne peuvent pas être les déterminants du vivre ensemble de la communauté internationale. Nous devons surtout reparamétrer la projection de notre identité en tant que peuples du monde, comme nations réellement unies et non comme pôles d'influence qui s'opposent. Si nous ne le faisons pas, nous courrons le risque de continuer à creuser fatalement les tranchées des champs de bataille où les corps sans vie de nos jeunes tombent sans arrêt, à la merci des oiseaux de proie.

L'indispensable confiance, dont nous avons besoin pour parvenir à une paix durable, passe par une véritable transformation structurelle de l'architecture de paix et de sécurité de notre organisation ainsi que par l'adaptation de nos mécanismes de promotion de la paix et de la sécurité à un contexte global de crises et de conflits qui est en constante mutation. Il est évident que les efforts fournis par l'Organisation des Nations Unies sont remarquables, mais force est de constater que les menaces à la paix et à la sécurité internationales sont de plus en plus nombreuses et imparables, prenant très souvent des formes inédites, ce qui alimente parfois le sentiment de défiance à l'égard de notre volonté collective, de nos institutions internationales et de nos mécanismes.

Le Gabon ne cessera de réaffirmer que la prévention est un outil plus qu'essentiel, qui doit figurer au centre de nos actions, si nous voulons une paix consolidée et durable. Nos efforts en matière de prévention ont été jusqu'ici lents, peu adaptés et peu financés. En effet, l'absence de ressources adéquates affectées aux actions de l'ONU en faveur de la prévention et à la consolidation de la paix a fortement, hélas, contribué soit à la résurgence des crises en période de transition ou à faire naître de nouveaux conflits. À cet effet, il apparaît manifeste

que les armes pacificatrices par excellence s'énoncent comme suit : un, soutenir les mécanismes de prévention et de consolidation de la paix de l'ONU, par un financement adéquat et prévisible ; deux, renforcer la synergie entre le pilier Développement durable et le pilier Paix et sécurité de l'ONU ; trois, s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment les inégalités, la pauvreté et le chômage des jeunes.

Les conflits sont une des forces destructrices de la confiance. Ils minent le développement durable et, vice versa, l'absence de développement peut entraîner, et entraîne souvent, de graves crises sociales pouvant aboutir à l'embrasement des pays ou des régions tout entières. L'appui tant financier, matériel que technologique en faveur de la mise en œuvre des programmes de développement durable, constitue un réel impératif qui favorise une paix durable, notamment dans les pays en développement, en général, et les pays africains, en particulier. Le financement adéquat de l'Agenda 2063 de l'Afrique et de son premier plan décennal de mise en œuvre, ainsi que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable, doivent être perçus comme une nécessité pour consolider et pérenniser la paix. La prise en compte effective des nouveaux défis dans ce processus de restructuration de l'architecture de paix de l'ONU devrait permettre de le renforcer et d'adopter une démarche plus globale. Les effets des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, conjugués à la croissance démographique, réduisent considérablement l'accès du plus grand nombre aux ressources existantes et constituent, notamment, une source d'instabilité dans plusieurs régions.

Au sein du système des Nations Unies, l'architecture de construction et de pérennisation de la paix doit être plus inclusive. Il va de soi et il est reconnu que l'exclusion et la marginalisation sont de redoutables prédatrices de la confiance. L'Afrique doit retrouver au sein de l'ONU sa juste place, surtout au Conseil, en tant qu'actrice à part entière de la scène internationale et non comme un simple enjeu géopolitique des puissances. Notre approche de la paix doit être intégrée, elle doit être cohérente pour faire avancer le programme de paix durable et neutraliser les facteurs contemporains de conflit et d'insécurité. Cela implique le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. Celles-ci présentent l'avantage d'être les premières concernées et les plus fondées à agir. Mais surtout, les organisations régionales connaissent mieux l'environnement et la complexité volatile des enjeux sur le terrain. La concertation et la mise en place de stratégies communes

dans les situations de crise sont indispensables si l'on veut que l'action menée soit efficace et donne les résultats attendus.

Il est plus que jamais reconnu qu'il existe un lien patent entre la paix, la sécurité et le développement. En effet, de nombreux pays aux prises avec des conflits armés se heurtent également à des obstacles à leur développement durable, car leurs capacités institutionnelles et de gouvernance sont facilement dépassées. Inversement, les pays qui luttent contre un sous-développement persistant sont confrontés à des défis pour assurer la sécurité et restent sujets à des fractures dans leur tissu social, alors que les forces négatives, telles que le terrorisme et l'extrémisme violent, la violence intercommunautaire et le crime organisé, prospèrent facilement dans ce contexte. L'émergence de facteurs de risque contemporains, tels que les pandémies et la menace toujours croissante des changements climatiques, ajoutent une complexité supplémentaire à ce contexte de sécurité difficile. Ces défis qui se chevauchent et s'interconnectent ne peuvent être relevés efficacement que par des stratégies globales et cohérentes.

Le Conseil de sécurité détient la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité, mais pour s'acquitter de son mandat de façon plus efficace, il doit travailler en étroite collaboration avec d'autres organes et institutions du système des Nations Unies afin de répondre de manière holistique et systématique aux causes profondes des conflits. Eu égard à l'interdépendance accrue des fragments de la communauté internationale et de l'évolution des liens entre les contextes politique, socioéconomique, sanitaire et environnemental, il apparaît impertinent d'espérer relever durablement les défis de la paix, de la sécurité et du développement indépendamment les uns des autres. À cet effet, nous devons renouveler notre confiance à l'ONU pour qu'elle demeure le centre de la dynamique visant à sauvegarder les principes fondamentaux du droit international, tout en promouvant la paix, la sécurité et le développement pour tous. Le Conseil, quant à lui, doit trouver les réponses concernant les incidences sur la sécurité des facteurs contemporains de conflit et d'insécurité. Cela doit nous conduire à impliquer davantage l'ensemble du système multilatéral pour relever des défis multiformes. Dans cette tâche indispensable, nous devons pouvoir révisiter les outils de notre système de sécurité collective et envisager les perspectives d'une collaboration plus étroite avec le système des Nations Unies pour le développement afin de veiller à ce que les objectifs de développement durable restent à la portée des États fragiles touchés par des crises cycliques.

Quoi qu'il en soit, et je terminerai par là, le Conseil de sécurité doit pouvoir renforcer son approche intégrée sur l'ensemble de la trajectoire menant à la paix, à la sécurité, à l'humanitaire et au développement afin de promouvoir des solutions centrées sur l'humain.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous souhaitons la bienvenue à la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Président, et nous félicitons la Suisse pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité. La première présidence d'un pays est en effet un événement historique, et nous souhaitons plein succès à la Suisse. Nous remercions de leurs exposés édifians M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Chigwenya et M^{me} Olonisakin.

À l'heure où les positions des États Membres sont manifestement très éloignées les unes des autres et où des efforts conjoints s'imposent pour surmonter la crise et créer une architecture de sécurité internationale renouvelée et plus durable, la question du déficit de confiance et de l'absence d'un programme unificateur est particulièrement pertinente. En parlant de confiance, je me dois de mentionner le comportement perfide de nos anciens partenaires occidentaux qui, au cours des 15 à 20 dernières années, ont réussi à détruire systématiquement les germes d'entente mutuelle et de coopération qui avaient émergé après la fin de la guerre froide. Je pense notamment aux promesses non tenues concernant l'expansion de l'OTAN vers l'est, à la promotion des révolutions de couleur et des politiques de changement de régime, ainsi qu'à la tentative d'imposer une sorte d'ordre fondé sur des règles au lieu de respecter le droit international et la Charte des Nations Unies. Le fruit de leurs efforts est que nous vivons aujourd'hui dans un monde où la vérité ne signifie rien et où des attitudes misanthropes et haineuses sont imposées par le biais des médias collectifs contrôlés par l'Occident, qui prétendent que le blanc est noir et vice-versa.

Bien sûr, je pense plus particulièrement à la situation en Ukraine, un pays dont le rôle, grâce aux efforts des États-Unis et de leurs alliés, a été relégué à celui d'une monnaie d'échange dans la confrontation géopolitique avec la Russie. À cette fin, une dictature néonazie russophobe a été établie à nos frontières pendant huit ans, déclarant la guerre à tout ce qui est russe et à tout ce qui nous relie objectivement. On en est arrivé à une guerre par procuration de l'OTAN contre la Russie, qui risque d'avoir des conséquences dévastatrices pour l'humanité. Comment peut-on parler de confiance dans de telles circonstances ? Il est également évident que les actions de l'Occident ont des conséquences directes sur les possibilités de coopération entre les principaux acteurs mondiaux en ce qui concerne la gestion des crises régionales. Les

pays occidentaux considèrent la concurrence entre la Russie et la Chine comme un jeu à somme nulle, ce que nous contestons catégoriquement.

Ce contexte international a certainement des répercussions sur les travaux du Conseil de sécurité et d'autres instances internationales. Nous constatons des désaccords profonds sur un grand nombre de questions abordées à l'Assemblée générale. Tout cela met à rude épreuve la résilience du système des Nations Unies et compromet sa capacité à s'acquitter efficacement de sa tâche principale, à savoir la prévention des conflits et le maintien de la paix. Un signe évident de cette situation est la crise liée à la mise en œuvre des accords et des ententes précédemment conclus et des résolutions des organes principaux de l'ONU. Lorsque ces instruments ne servent plus les intérêts des États occidentaux, leur non-application est passée sous silence et ils sont déclarés non pertinents ou simplement rejetés. La crise de confiance a également des répercussions directes sur les institutions de médiation. Cette tendance est particulièrement évidente dans le cas des Accords de Minsk sur l'Ukraine et du rôle que l'Allemagne et la France ont joué dans leur conclusion. Non seulement Paris et Berlin n'ont pas réussi à convaincre Kiev de mettre en œuvre les Accords de Minsk, mais elles ont également admis par la suite que l'objectif de leur signature était de donner au régime ukrainien le temps de se préparer à la guerre.

Malheureusement, ces tendances ne se limitent pas aux États individuels, mais se retrouvent également dans les travaux du système des Nations Unies. Nous avons récemment constaté une érosion de la confiance à l'ONU, une organisation censée représenter les intérêts de tous les États Membres et être un modèle d'impartialité et d'intégrité, et dont le personnel est tenu d'agir dans le strict respect de l'Article 100 de la Charte. Cette érosion est visible non seulement sur le plan politique – et plus encore dans le domaine des droits de l'homme – mais aussi sur le terrain, dans les pays où les missions des Nations Unies sont déployées, au niveau même où les décisions politiques qui ont été prises doivent être mises en œuvre. La désinformation et la mésinformation croissantes concernant l'ONU constituent un problème qui mérite une attention particulière et qui a récemment fait l'objet de débats animés dans plusieurs enceintes de l'Organisation. Selon nous, ce problème doit être abordé dans le cadre d'une démarche globale, car les critiques visant l'ONU ne sont pas toujours des tentatives de ternir sa réputation. Certaines de ces critiques reflètent les frustrations des États hôtes et de leurs populations et ne doivent pas être ignorées. Au contraire, les missions de maintien de la

paix des Nations Unies doivent réagir en expliquant leur mandat, en communiquant davantage avec les citoyens ordinaires par l'entremise des médias et en mettant en œuvre divers projets locaux à effet rapide. Cela pourrait contribuer à instaurer une collaboration constructive et des liens de confiance avec le pays hôte et à renforcer ainsi la crédibilité de l'ONU.

L'inclusion et la prise en compte des vues de tous les acteurs contribuent à instaurer la confiance, tant au niveau international que national, en particulier dans les situations de conflit. Les crises internes ne peuvent être réglées sans prendre en compte les intérêts de tous les groupes de population. Il s'agit d'un processus complexe, laborieux, souvent de longue haleine et, surtout, national. Il n'existe pas de formule universelle ; nous devons concevoir des approches uniques en fonction des spécificités sociales, ethniques, culturelles, civilisationnelles et historiques de chaque société. Seul le gouvernement d'un État donné peut garantir ce genre de contrat social durable. Le rôle de la communauté internationale est d'apporter l'appui politique nécessaire, de partager son expérience et de fournir une aide humanitaire et économique. Tout cela doit se faire dans le plein respect de la souveraineté de l'État hôte. L'ingérence dans les affaires intérieures des États n'a jamais permis d'obtenir des résultats durables. En outre, cette ingérence peut non seulement devenir un obstacle insurmontable à la confiance entre les principaux acteurs, mais également conduire à la désintégration des États.

Cela m'amène à une autre manifestation importante de cette crise de confiance, à savoir l'affaiblissement du rôle des gouvernements dans la représentation des intérêts de leurs propres populations. Nous avons constaté à maintes reprises que les informations fournies par les autorités de certains pays sont remises en question presque par défaut. Elles doivent soi-disant être confirmées par l'opposition, la société civile ou d'autres structures. Dans le même temps, les données fournies par certains types d'organisations non gouvernementales sont acceptées sans discussion. Plus un gouvernement cherche à adopter une ligne indépendante qui déplaît aux anciennes puissances et au gendarme autoproclamé du monde, plus cette approche devient évidente.

Au Conseil, nous entendons les propos de dizaines de représentants, issus du système des Nations Unies et de l'extérieur, afin d'obtenir le plus d'informations possible. Il faut cependant comprendre qu'aucun témoignage d'organisations non gouvernementales ne peut se substituer aux données fournies par les gouvernements ; soutenir le contraire revient à s'attaquer à la nature interétatique de l'ONU. Nous sommes convaincus que les organismes d'intégration régionale, qui sont au fait des problèmes de leurs États membres, jouent

un rôle constructif en appuyant les efforts que déploient les États pour garantir le bien-être et la sécurité de leurs citoyens. En particulier, nous soulignons les efforts entrepris par l'Union africaine et les pays de ce continent pour bâtir une communauté africaine inclusive et diverse qui reste unie par son histoire et sa culture communes.

Pour terminer, nous tenons à souligner que la seule façon d'instaurer la confiance passe par un dialogue équitable en étant prêts et disposés à écouter et à entendre, mais aussi à prendre en compte les positions et les intérêts de chacun en toute bonne foi, en ayant conscience que la sécurité d'une partie ne peut être renforcée aux dépens de celle des autres. Il importe également de revenir à la culture de la recherche de consensus, qui a été sérieusement mise à mal ces derniers temps. Nous avons exposé cette position dans notre contribution au Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général et nous espérons que nos approches seront prises en compte.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je souhaite ajouter ma voix à celle de mes collègues pour féliciter la Suisse pour sa présidence historique du Conseil de sécurité et pour lui souhaiter plein succès. Elle pourra compter sur le plein soutien de la France dans ce cadre, bien entendu. Je voudrais également remercier les intervenants pour leurs présentations très éclairantes et vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat sur une condition essentielle d'une paix durable : la confiance. Je soulignerai pour ma part trois points.

C'est d'abord aux États Membres de bâtir la confiance par le respect des engagements et par des institutions et des processus inclusifs. Le respect du droit international, le non-recours à la force et le règlement pacifique des différends sont les conditions de la confiance et de la coopération entre les États. La violation de ces principes, et je pense en particulier, bien entendu, à la guerre d'agression qui est menée par la Russie en Ukraine en ce moment-même, sape l'ordre international fondé sur des règles communes. Le respect de la Charte des Nations Unies et un multilatéralisme efficace doivent être nos objectifs à tous. Le respect du droit international doit être le même partout, et c'est pourquoi la France défend avec constance son application dans le cadre du conflit israélo-palestinien. La France appelle ainsi à restaurer un horizon politique, seul à même de recréer la confiance nécessaire entre les parties et de permettre la mise en œuvre de la solution des deux États. Il appartient aussi aux États d'affermir la confiance dans leurs institutions, et cela passe par le respect des droits de l'homme, par le respect de l'état de droit, par la lutte contre la corruption et par la bonne gouvernance. La justice et la lutte contre l'impunité sont aussi les conditions d'une paix durable.

La liberté d'expression et d'opinion et la liberté de la presse contribuent à lutter contre la désinformation, à rétablir la confiance dans les faits, qui est si essentielle, et à prévenir les incitations à la violence. Les parties prenantes doivent aussi assurer la participation des femmes aux processus politiques et de paix, et je pense en particulier à l'Afghanistan, où le relèvement du pays sera impossible sans la participation de la moitié de sa population. Au Soudan, le temps venu, toutes les forces politiques devront également s'engager dans un processus pacifique et inclusif. Et à cet égard, l'engagement de la jeunesse est aussi fondamental, et je voudrais vraiment saluer la participation à cette séance aujourd'hui de Cynthia Chigwenya, jeune ambassadrice de la paix pour l'Afrique australe.

L'ONU doit se mobiliser pour créer les conditions d'une paix durable. La prévention des conflits, qui a été beaucoup citée ce matin, doit être une priorité transversale de l'Organisation, à l'image de ce qui est accompli, par exemple, par le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. La Commission de consolidation de la paix doit continuer à affermir la confiance par son approche partenariale et opérationnelle avec l'ensemble des États concernés. L'ONU doit aussi contribuer à restaurer la confiance là où elle s'est perdue. Le Secrétaire général de l'ONU et ses envoyés et représentants spéciaux doivent agir au plus près du terrain par leurs bons offices. C'est aussi aux opérations de paix d'appuyer les mesures de confiance. Je pense à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, qui doit continuer à soutenir le Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires dans la région des Grands Lacs. Je pense à Chypre, où la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre doit encourager l'établissement de mesures pour renforcer la confiance entre les communautés. La confiance repose aussi sur le suivi et la mise en œuvre effective des engagements qui ont été pris. Les missions politiques spéciales des Nations Unies ont leur rôle à jouer, notamment pour vérifier le respect de ces engagements et de ces accords, et je pense à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui devra, le moment venu, surveiller la consolidation du cessez-le-feu en cours avec plusieurs groupes armés.

Enfin, la confiance doit reposer sur des partenariats fiables et prévisibles. L'Union européenne et ses États membres sont mobilisés dans la réponse aux crises. Collectivement, nous déployons plus de 5000 personnels dans des opérations de paix. Au Moyen-Orient, par exemple, ce sont 27 milliards d'euros d'aide humanitaire

qui ont été apportés depuis 2011, depuis le début de la crise, par l'Union européenne et ses États membres aux Syriens les plus vulnérables, que ce soit en Syrie ou dans l'ensemble de la région. La paix durable doit aussi se bâtir par la confiance dans les partenaires. Je pense notamment aux solutions qui sont promues par l'Union africaine. C'est pourquoi la France soutient l'opérationnalisation du Fonds pour la paix et la montée en puissance des opérations africaines de paix. La France est d'ailleurs prête à reprendre les discussions au Conseil de sécurité sur ce sujet essentiel.

La construction de la confiance devra être au cœur de nos travaux sur le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général. La France a, dans ce cadre, soumis 20 propositions pour renforcer l'autorité du système de sécurité collective dans son ensemble et moderniser ses moyens d'action, en repensant le rôle de l'ONU pour garantir la paix et la sécurité internationales. Ensemble, nous pouvons bâtir et renforcer les voies d'une paix durable.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Premier Ministre de la Macédoine du Nord.

M. Kovachevski (Macédoine du Nord) (*parle en macédonien ; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je tiens à féliciter la Suisse de son accession, pour la première fois, à la présidence du Conseil de sécurité, et je salue l'appel que vous avez lancé, Monsieur le Président, à souligner l'importance des questions liées à la consolidation de la paix. Le débat d'aujourd'hui réaffirme l'attachement traditionnel et sans faille de la Confédération suisse à la noble cause de la paix, au règlement pacifique des conflits et au droit international. Je suis particulièrement heureux d'être le premier Premier Ministre de la Macédoine du Nord à prendre la parole devant le Conseil de sécurité et d'avoir l'occasion de participer au débat d'aujourd'hui.

Je pense que nos attitudes actuelles doivent se fonder sur les succès passés, par lesquels l'ONU et le système multilatéral ont démontré leur efficacité. Étant donné que nous avons aujourd'hui l'obligation morale de contribuer au Nouvel Agenda pour la paix, nous ne pouvons nous empêcher de réfléchir aux expériences liées au précédent Agenda pour la paix, de 1992, ainsi qu'au début de la première et unique mission de prévention des conflits des Nations Unies dans notre pays, il y a 30 ans, la Force de déploiement préventif des Nations Unies, qui a été généralement considérée comme une action préventive couronnée de succès.

Les fondements de la paix sont renforcés par la coopération et la prévention, et c'est à nous, les gouvernements des États Membres de l'ONU, qu'incombe la responsabilité à cet égard. Cela a été dit à maintes

reprises et, dans notre cas, cela a été prouvé dans la pratique. Pendant les années difficiles de la guerre en ex-Yougoslavie, notre premier président, Kiro Gligorov, a fait preuve de sagesse en démontrant sa responsabilité et son engagement à l'égard de la paix, ce qui nous a permis d'obtenir pacifiquement notre indépendance et la reconnaissance internationale de la Macédoine du Nord en tant qu'État indépendant et souverain. Pendant les guerres qui ont eu lieu dans notre voisinage immédiat, nous avons notre programme national pour la paix, ce qui impliquait nécessairement de garantir l'obtention d'un consensus national mais aussi une coopération étroite avec l'ONU, ainsi qu'avec les organisations régionales, principalement les États de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de l'Union européenne. C'est ainsi que les conditions nécessaires au succès de la Force de déploiement préventif des Nations Unies ont été créées. Nous avons empêché le conflit de s'étendre et la paix et la stabilité ont été préservées, ce qui a permis de sauver d'innombrables vies et d'éviter des destructions inutiles. Il était également très important que la confiance soit instaurée, tandis qu'une culture du dialogue se mettait en place lentement mais sûrement, seul moyen de surmonter même les défis les plus graves.

C'est grâce à cette culture du dialogue ouvert que, 30 ans plus tard, la Macédoine du Nord est devenue un pays exemplaire pour ce qui est du règlement des questions en suspens, tant au niveau national qu'avec ses voisins. Nous avons pris de nombreuses décisions difficiles au cours des 30 dernières années. Nous avons fait des choix difficiles, mais audacieux et courageux, qui nous ont permis de devenir membre de l'OTAN et d'entamer des négociations avec l'Union européenne, avec une langue, une identité et une culture macédoniennes protégées et reconnues. D'un pays qui, il y a 30 ans, accueillait des missions de maintien de la paix, nous sommes devenus une source de stabilité et nous accueillons nous-mêmes des négociations internationales.

Il est essentiel de renforcer la confiance dans nos institutions, dans l'ONU et dans la justice. Dans notre action, nous devons être guidés, avant tout, par les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le règlement pacifique des conflits, la solidarité et l'importance d'une mobilisation active et permanente partout où elle est nécessaire pour atténuer les souffrances. À cet égard, la réalisation des objectifs de développement durable s'inscrit tout à fait en complément de la nécessité de garantir l'avènement d'un monde plus pacifique, plus stable et plus juste pour tous. Malheureusement, nous sommes aujourd'hui bien loin de réaliser cette vision.

L'agression militaire russe en cours contre l'Ukraine a modifié les relations mondiales à un point tel qu'il est urgent de réaffirmer le cadre juridique de référence adopté par nos fondateurs, dont l'intention était clairement d'éviter les horreurs de la guerre. Cette fois-ci, comme de nombreuses fois auparavant, la République de Macédoine du Nord s'est clairement placée du bon côté de l'histoire, du côté du monde démocratique et libre, du côté du droit de chaque pays à l'autodétermination. Aujourd'hui, nous devons tous nous ranger du côté de la paix et renouveler notre engagement à respecter la Charte des Nations Unies.

En tant que membre à part entière d'une fédération qui a été parmi les fondateurs de l'ONU, mais aussi en tant que pays qui, il y a 30 ans, a acquis sa propre place indépendante au sein de l'Organisation, la République de Macédoine du Nord tient à faire entendre sa voix et à partager sa préoccupation face à une crise qui menace l'ONU, ainsi que l'ordre juridique international et la paix et la stabilité dans le monde.

Conscients des risques croissants, nous devons tirer parti du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général pour créer les conditions nécessaires à une action unie. Demain, on se demandera ce qu'on a fait aujourd'hui, tout comme aujourd'hui on se demande pourquoi on n'a rien fait hier. La paix, c'est maintenant et tout de suite qu'il nous la faut.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

M^{me} Lührmann (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat opportun sur la manière de renforcer la confiance pour établir une paix durable. Je remercie également les intervenants de leurs analyses et recommandations précieuses.

Partout dans le monde, les gens font confiance à l'ONU. Ils nous considèrent comme une lueur d'espoir. Dans les périodes les plus sombres, c'est l'Organisation des Nations Unies et ses organismes qui restent sur le terrain, fournissent de la nourriture et des abris lorsque les besoins sont les plus criants et renforcent la confiance lorsque la haine prend le dessus. La confiance est un élément indispensable à la consolidation et à la pérennisation de la paix, non seulement dans les pays touchés par un conflit, mais aussi au sein du système multilatéral.

Pour renforcer la confiance au sein du système multilatéral, tous les États Membres de l'ONU doivent adhérer aux principes de l'Organisation. Nous devons convenir d'un cadre cohérent et fondé sur des valeurs qui

régira les efforts conjoints et multilatéraux déployés pour consolider et pérenniser la paix dans le monde. Le Conseil a une responsabilité particulière dans la consolidation et la pérennisation de la paix conformément à des principes fondamentaux convenus.

Je me concentrerai sur deux points principaux : la confiance en tant qu'élément central du succès de la consolidation de la paix, et les mesures concrètes qui permettent de renforcer la confiance dans nos efforts communs de consolidation et de pérennisation de la paix.

Tout d'abord, dans votre déclaration, Monsieur le Président, vous avez à juste titre identifié la confiance comme un élément central et une condition préalable au succès des efforts de consolidation de la paix. Au niveau de l'ONU, cela implique l'adhésion au programme de consolidation et de pérennisation de la paix élaboré conjointement, tel qu'il a été formulé dans les résolutions jumelles de 2016 de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (résolution 2282 (2016) et résolution 70/262 de l'Assemblée générale). L'Assemblée générale et le Conseil ont tous deux adopté ce programme par consensus. Il doit donc rester le cadre principal de l'action de l'ONU en matière de consolidation de la paix.

Ce programme est clair quant aux liens entre sécurité, développement et droits humains. Il est également clair quant à l'importance de la prévention, puisqu'il précise que le maintien de la paix

« suppose des activités permettant de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits, [et] de s'attaquer à leurs causes profondes » (résolution 2282 (2016), huitième alinéa du préambule).

Dans ce contexte, nous sommes heureux de constater que l'avis de la Commission de consolidation de la paix présenté par écrit dans le cadre de ce débat fait clairement référence à l'importance de la prévention, en mentionnant l'état de droit, la justice transitionnelle, la responsabilité, la démocratie, l'égalité des sexes et le respect et la protection des droits humains et des libertés fondamentales en tant qu'aspects clefs de la pérennisation de la paix.

Aux niveaux national et régional, la confiance et la prévention nécessitent une inclusion et une participation plus larges. Pour porter leurs fruits, les efforts de consolidation de la paix doivent prendre en compte la force positive de la diversité. Ils doivent s'attaquer aux causes et aux conséquences des conflits et répondre aux besoins des diverses communautés.

Les efforts de consolidation de la paix doivent respecter la dignité de toutes les personnes et de tous

les groupes. Au Mozambique, par exemple, comme l'ont récemment souligné le Conseil et la Commission de consolidation de la paix, le processus de paix a abouti grâce à son caractère inclusif et à la reconnaissance de la diversité du pays.

Consciente du rôle particulièrement important des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés dans la consolidation de la paix, l'Allemagne plaide en faveur de leur inclusion systématique. Les lignes directrices sur la politique étrangère féministe que nous avons récemment publiées offrent une orientation à cet égard. Il est prouvé que l'inclusion des femmes dans le maintien et la consolidation de la paix a contribué à l'instauration de sociétés plus pacifiques au lendemain de conflits.

De concert avec d'autres États Membres présents aujourd'hui, l'Allemagne appuie l'initiative des Principes pour la paix, qui préconise la mise en place d'un cadre de référence partagé et de normes communes entre les acteurs de la consolidation de la paix.

Deuxièmement, je voudrais maintenant présenter des mesures concrètes propres à renforcer la confiance dans nos efforts conjoints de consolidation et de pérennisation de la paix. Dans le prolongement des récents débats publics tenus au Conseil et des échanges en cours au sein de la Commission de consolidation de la paix, les entités doivent approfondir leur collaboration afin de mieux relever les défis existants.

À cette fin, il faut que tous les États Membres s'approprient pleinement le processus de consolidation et de pérennisation de la paix. Un accord sur la mise en place de contributions statutaires pour financer le Fonds pour la consolidation de la paix mettrait en évidence cette appropriation politique commune.

En tant que Vice-Présidente de la Commission de consolidation de la paix et principal pays contributeur volontaire au Fonds pour la consolidation de la paix, l'Allemagne continuera à promouvoir le programme de consolidation de la paix des Nations Unies.

Pour faire progresser et concrétiser les aspects préventifs du programme de consolidation et de pérennisation de la paix, l'alerte rapide et les mesures préventives fondées sur des données, parmi lesquelles l'adaptation aux changements climatiques, jouent un rôle majeur. C'est pourquoi l'Allemagne soutient plusieurs projets, tels que le Fonds pour l'analyse des risques complexes de l'ONU et les initiatives de l'Union africaine en matière d'alerte rapide et d'atténuation des risques liés aux changements climatiques.

Enfin, je voudrais rappeler que le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général offre une excellente occasion de développer et de convenir de moyens de renforcer la confiance dans nos efforts conjoints en faveur de la pérennisation de la paix. Avec la Namibie, en tant que cofacilitateurs du Sommet de l'avenir, nous sommes résolus à accorder notre appui et à participer activement aux débats qui permettront d'identifier une approche commune.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Nous félicitons M. Ignazio Cassis, Conseiller fédéral et Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse, ainsi que la délégation suisse, de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous les remercions d'avoir organisé ce débat d'une importance critique.

Nous partageons l'avis de tous les orateurs précédents selon lequel la consolidation et la pérennisation de la paix sont impossibles sans le renforcement de la confiance entre les États et leurs institutions, les peuples et leurs gouvernements, ainsi que les organisations régionales et internationales et leurs États Membres. Le renforcement de la confiance est un fondement indispensable pour faire preuve de flexibilité et avoir la capacité de faire face à des circonstances difficiles, de résister aux chocs et de surmonter les crises que nous traversons actuellement.

Le monde d'aujourd'hui entre dans une nouvelle ère de bouleversements, avec de nouveaux foyers de conflits qui mettent en péril la paix et le développement. Face aux pénuries alimentaires, à la flambée des prix de l'énergie et à l'augmentation de la pauvreté résultant des crises économiques successives, nous devons tous assumer notre responsabilité et essayer de trouver des solutions pratiques permettant d'instaurer une paix durable. Le renforcement de la confiance est le meilleur moyen de promouvoir une culture de la paix, qui permettra de surmonter les difficultés complexes et interdépendantes et leurs diverses causes et effets à long terme.

Nous tenons donc à souligner les points suivants, qui pourraient constituer un cadre général à même de renforcer la confiance pour établir une paix durable.

Premièrement, nous insistons sur l'importance de promouvoir les liens entre les activités de maintien et de consolidation de la paix. Cela permettra de s'attaquer aux causes profondes des conflits armés et de renforcer la paix, la sécurité et le développement, en particulier en Afrique. Sous la direction de son président, l'Égypte attache une

grande importance à cette question, notamment en ce qui concerne le dossier de la reconstruction et du développement après les conflits en Afrique.

Deuxièmement, il importe de continuer à prêter attention aux questions africaines et à tout mettre en œuvre pour prévenir les conflits. Nous devons veiller à ce que la situation géopolitique mondiale actuelle ne réduise l'attention accordée aux questions africaines.

Troisièmement, il faut lutter contre le terrorisme et l'extrémisme grâce à une coopération internationale efficace et intégrée, afin de faire face à tous les risques de terrorisme partout dans le monde, en particulier en Afrique. Nous devons nous attaquer aux groupes terroristes, couper ou tarir leurs sources de financement, et lutter contre les idéologies extrémistes.

Quatrièmement, il faut accorder une plus grande attention au volet consolidation de la paix et fournir des financements adéquats et durables dans ce domaine, car il s'agit d'une condition primordiale pour garantir le succès de nos efforts. Nous devons examiner sérieusement les options de consolidation de la paix à la lumière des défis internationaux actuels, qui ont conduit à une réduction des financements alloués aux activités programmatiques de consolidation de la paix. Nous devons fournir un niveau minimum de capacités pour renforcer la résilience des pays qui accueillent des opérations de maintien de la paix, et nous demandons aux États Membres de veiller à ce que les efforts de consolidation de la paix soient également financés par les contributions statutaires. Cela s'applique aussi au Fonds pour la consolidation de la paix.

Cinquièmement, il faut appuyer les efforts déployés par les différents États pour renforcer leurs institutions et leurs capacités nationales ainsi que la bonne gouvernance, de manière à éviter qu'ils ne tombent dans des cycles de violence, en s'appuyant sur le contexte national, où les institutions nationales définissent, planifient et mettent en œuvre leurs priorités.

Sixièmement, il importe de mobiliser des ressources pour créer un environnement propice à la croissance économique, aux investissements étrangers et à la création d'emplois, conformément aux priorités en matière de développement durable définies par le pays.

Septièmement, il faut établir des liens entre la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation d'une paix durable, conformément à l'importance que ce programme accorde à l'objectif d'élimination de la pauvreté pour garantir un développement durable, tout en évitant un déséquilibre dans la réalisation de l'un ou l'autre des objectifs.

Huitièmement, il est nécessaire de renforcer les efforts visant à garantir la participation des femmes et des jeunes aux efforts de consolidation de la paix. L'autonomisation des femmes et l'intégration des jeunes doivent se traduire par des politiques qui permettront de relever les défis socioéconomiques auxquels ils sont confrontés.

Neuvièmement, il importe de promouvoir le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, notamment en poursuivant les réunions consultatives entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, afin de présenter les perspectives africaines en matière de maintien et de consolidation de la paix, et de renforcer la synergie, la cohérence et la complémentarité des efforts déployés par les deux organisations, tout en s'appuyant sur le rôle important que joue la Commission de consolidation de la paix.

Avant de conclure, je tiens à saluer le rôle et les efforts louables du Secrétaire général qui a présenté le cadre général du Nouvel Agenda pour la paix, lequel contient de nombreuses propositions utiles. Nous espérons que le Nouvel Agenda mettra l'accent sur l'investissement dans les efforts de prévention des conflits et sur la mise à disposition d'un financement durable pour ceux-ci. De plus, nous devons lutter contre le terrorisme et les idéologies extrémistes en orientant cet agenda de manière à répondre aux besoins réels des États africains, tout en veillant au respect du principe d'appropriation nationale au moment de mettre en œuvre les priorités des pays concernés et de répondre à leurs besoins. Tout ce qui précède s'inscrit dans le cadre d'un effort visant à développer le multilatéralisme et à renforcer son efficacité afin d'instaurer d'une paix durable.

Le Président : Je rappelle aux oratrices et orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir de m'adresser, au nom du Liechtenstein, à la présidence suisse du Conseil de sécurité pour la première fois. Nous espérons que c'est la première d'une longue série.

Le point de départ du débat d'aujourd'hui doit être les structures existantes dans les cadres multilatéraux, avec en leur centre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif de développement durable n° 16 présente les institutions efficaces et l'état

de droit comme des éléments indispensables à la mise en place de l'environnement prévisible nécessaire à l'instauration de la confiance et à la pérennisation de la paix. Le droit international des droits de l'homme établit également des exigences minimales pour le traitement des groupes marginalisés. Un environnement prévisible et respectueux des droits permet d'adopter des mesures en matière de règlement des conflits qui sont elles-mêmes durables et préventives. L'implication des acteurs concernés doit intervenir à des degrés divers tout au long du cycle du conflit. La consolidation de la paix et l'instauration de la confiance exigent une attention et un investissement politiques soutenus. Ce matin, je ferai quelques brèves observations sur les aspects relatifs à l'inclusion et à la justice.

La mise en place d'une large coalition en faveur de la paix doit être un objectif que nous nous efforçons constamment d'atteindre. Les règlements inclusifs sont plus durables et plus respectueux des droits. Nous savons que des équipes de négociation et des médiateurs qui sont représentatifs de la société dans son ensemble sont plus susceptibles d'obtenir des résultats durables. Mais la notion d'inclusion ne se limite pas seulement aux personnes consultées ; elle renvoie également à la manière dont leurs contributions sont prises en compte. Les parties prenantes ne doivent pas seulement être présentes à la table de négociations ; leur engagement doit également se traduire dans les documents, les processus et les missions qui en résultent pour qu'ils soient réellement durables.

Cela signifie, bien sûr, comme cela a été dit à maintes reprises, que les femmes doivent véritablement être associées aux activités de prévention et de consolidation de la paix. Pour plus de la moitié de la population, il s'agit d'une attente et non d'une aspiration. Nous savons que l'égalité femmes-hommes offre une voie vers une paix durable et la prévention des conflits, mais près d'un quart de siècle après l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous évoluons dans la direction opposée, les gains générationnels en matière de droits des femmes accusant un recul dans de nombreuses régions du monde. Le cas du Soudan en est un exemple récent et douloureux. Lorsque les efforts de médiation ont pour priorité de persuader des hommes armés de déposer les armes plutôt que de bâtir une paix large, inclusive et résiliente, nous courons le risque de renforcer les dynamiques de pouvoir patriarcales qui sont à l'origine de bon nombre de conflits actuels.

L'inclusion doit aussi tenir compte des groupes minoritaires, et des peuples autochtones en particulier. Le travail du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux

minorités mérite d'être évoqué dans ce débat et de faire l'objet d'une réflexion plus approfondie de la part des organes et acteurs concernés. La création de régimes d'autonomie, de fédéralisme et d'auto-administration pour les groupes minoritaires, mis en œuvre avec grand succès dans la Confédération suisse, sont des modèles positifs qui permettent de se prémunir contre des conflits potentiels et de trouver un modus vivendi pour les communautés concernées.

L'état de droit repose sur la promesse de justice. C'est aussi un élément indispensable à une paix durable, ce qui suppose la réconciliation et l'application du principe de responsabilité pour les crimes les plus graves au regard du droit international. La véracité de cette affirmation a été illustrée à maintes reprises *a contrario* ; l'impunité concernant l'agression contre l'Ukraine en 2014 n'est qu'un des exemples les plus récents. Il est indubitable qu'elle a été l'un des principaux moteurs de l'invasion à grande échelle lancée en 2022. Au fur et à mesure que les situations concernées évoluent dans le cycle du conflit, la justice transitionnelle devient essentielle pour parvenir à un règlement politique durable et renforcer la confiance entre les personnes impliquées dans le conflit et touchées par lui. La responsabilité pénale est un aspect important de la justice transitionnelle ; d'autres moyens d'établir la vérité, tels que les commissions vérité et réconciliation, peuvent être tout aussi importants pour que les victimes soient en mesure d'affronter les préjudices qu'elles ont subis comme elles l'entendent.

Si les mandats du Conseil doivent préparer le terrain pour les processus de justice transitionnelle, la Commission de consolidation de la paix doit être à l'avant-garde de l'examen de la justice transitionnelle dans le contexte de la pérennisation de la paix. La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix se sont penchés sur les questions de justice transitionnelle, notamment en Gambie, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et en Colombie, et nous souhaiterions qu'à l'avenir, la Commission de consolidation de la paix joue un rôle nettement plus important en matière de justice transitionnelle, une dynamique que nous espérons voir prise en compte dans le Nouvel Agenda pour la paix.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Portugal.

M^{me} Zacarias (Portugal) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la Suisse de son accession pour la toute première fois à la présidence du Conseil de sécurité et de l'organisation du présent débat qui est aussi important qu'opportun. Je tiens à remercier les intervenants des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

La confiance exige la transparence, la communication et l'inclusion. Comment, dès lors, pouvons-nous favoriser la confiance pour pérenniser la paix et les processus de consolidation de la paix ?

De notre point de vue, les communautés sont plus susceptibles d'avoir confiance dans le processus si le conflit ou la situation qu'il vise à résoudre est perçu comme une menace émergente de manière transparente et opportune, y compris grâce à des alertes rapides et à des prévisions stratégiques, si les solutions pour y répondre sont conçues en consultation avec ces communautés, et si leur mise en œuvre se fait en contact étroit et en coordination avec elles. Leur voix est indispensable non seulement pour concevoir des mesures, mais aussi pour déterminer si le processus est efficace ou s'il doit être modifié.

Qu'il me soit permis également de formuler deux observations concernant la communication.

Premièrement, je voudrais saluer le récent examen stratégique du Secrétariat sur la communication stratégique dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, reconnaissant la nécessité pour le système des Nations Unies et les États Membres d'être plus performants dans ce domaine d'une importance cruciale.

Deuxièmement, alors que nous célébrons aujourd'hui la Journée mondiale de la liberté de la presse il convient de rappeler que la confiance requiert un environnement social où les personnes peuvent s'exprimer librement, les droits humains sont respectés dans leur intégralité et des médias libres et indépendants contribuent à promouvoir la démocratie et à faire en sorte que les institutions soient responsables devant les personnes qu'elles servent.

Outre la transparence et la communication, nous avons besoin d'inclusion. Pour que le Conseil de sécurité contribue à favoriser cette inclusion et cette participation, il importe qu'il soit lui-même plus représentatif. Le moyen le plus direct d'y parvenir serait de le réformer et d'élargir le champ des pays qui y sont représentés. Dans le même temps, d'autres mesures peuvent être prises, telles que l'intensification des consultations avec les parties prenantes, organisations régionales, secteur privé, milieux universitaires et société civile, acteurs locaux tels que les groupes de femmes, les jeunes et les organisations dirigées par des jeunes, en vue d'encourager les efforts en matière de prévention des conflits et de pérennisation de la paix.

À cet égard, qu'il me soit permis de saluer la volonté de la Suisse de donner une voix à la société civile dans le programme de travail de sa présidence du Conseil de sécurité.

Le Nouvel Agenda pour la paix sera l'occasion de recenser les moyens de renforcer la confiance dans les processus de consolidation de la paix, et nous attendons avec intérêt la note d'orientation qui sera publiée cet été. À ce sujet, et beaucoup l'ont dit avant moi, nous devons placer les femmes et les filles au centre des politiques de sécurité. Nous devons prendre en considération une vision holistique de la paix ancrée dans les droits humains et le développement pour tous. Nous devons assurer une plus grande coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'avec la Commission de consolidation de la paix. Nous devons renforcer la confiance entre les organismes des Nations Unies qui traitent de la complexité de la prévention, ainsi que de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

Enfin, je tiens à rappeler que la note de cadrage (S/2023/283, annexe) établie pour le présent débat souligne à juste titre que la confiance est également une question d'attentes et de prévisibilité. Le recours abusif au droit de veto au Conseil de sécurité peut cependant être très préjudiciable à la prévisibilité. L'initiative relative au veto (résolution 76/262), adoptée il y a un an, témoigne de l'intérêt de l'ensemble des États Membres pour une plus grande responsabilisation dans l'utilisation du veto et le renforcement du rôle de l'Assemblée générale. Le large soutien apporté à la déclaration politique franco-mexicaine et au Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence montre qu'il existe un consensus croissant sur la nécessité de limiter l'utilisation du droit de veto dans certaines circonstances. Nous devons continuer de discuter de la mise en œuvre de ces instruments et de leur efficacité. Le Nouvel Agenda pour la paix doit reconnaître ce point et appeler les membres permanents à s'abstenir d'utiliser leur droit de veto.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Chindawongse (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Fédération de Russie d'avoir présidé le Conseil de sécurité le mois dernier et félicitons la Suisse de son accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Ayant été moi-même présent ici en 2002 lorsque la Suisse est devenue le cent quatre-vingt-dixième Membre de l'ONU, il est gratifiant d'assister à cet événement historique. Je tiens à féliciter S. E. le Conseiller fédéral Ignazio Cassis de présider ce débat public important et opportun sur le thème « Renforcer la confiance pour établir une paix durable », dans un contexte de conflits croissants à travers le monde. Je remercie les intervenants de leurs observations.

Nous rappelons un rapport conjoint de la Banque mondiale et de l'ONU, publié en 2018, intitulé « Pathways for Peace » (Chemins pour la paix), qui souligne le coût élevé des conflits et l'importance de la prévention. Il y est indiqué, par exemple, que les pays en proie à des conflits violents subissent une perte de 2 à 8,4% de la croissance annuelle de leur produit intérieur brut, tandis que la prévention des conflits doit permettre de réaliser des économies de l'ordre de 5 à 70 milliards de dollars.

Il est clair pour tous que les investissements dans la paix doivent être plus substantiels et plus soutenus. N'oublions pas non plus que la création de l'ONU a été un investissement dans la paix. C'est pourquoi la recherche de moyens efficaces pour pérenniser la paix, en investissant dans la paix, doit rester l'une des principales priorités de l'ONU.

La note de cadrage (S/2023/283, annexe) fait à juste titre référence aux multiplicateurs de risques. Le corollaire est également vrai : nous devons promouvoir les multiplicateurs de paix.

Je me concentrerai sur les multiplicateurs de paix, à savoir les trois C : conditions, catalyseurs et culture de la paix.

Premièrement, pour cultiver les conditions d'une paix durable, nous devons adopter une approche axée sur l'être humain, en veillant à ce que les intérêts et les droits des personnes restent au premier plan. C'est pourquoi tout effort visant à pérenniser la paix doit inclure la promotion du développement durable, et c'est pourquoi les projets de développement locaux doivent aller de pair avec les initiatives de paix, comme l'ont fait les soldats de la paix thaïlandais sous l'égide de l'ONU au Soudan. C'est pourquoi le sauvetage des objectifs de développement durable est une priorité urgente, qui doit être concrétisée par le succès du sommet sur les objectifs de développement durable qui doit se tenir en septembre prochain.

Il importe tout autant de cultiver la sécurité humaine et de promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales. Lorsque les besoins fondamentaux et la dignité des personnes sont respectés, les conditions sont plus favorables à la pérennité de sociétés pacifiques. Dans ces conditions, la confiance sera renforcée, ce qui contribuera à l'instauration d'une paix durable.

Deuxièmement, en ce qui concerne le renforcement des catalyseurs de la paix, l'inclusion et la participation sont importants. Au niveau national, toutes les parties prenantes, que ce soit les femmes, les filles, les personnes handicapées ou les groupes vulnérables, doivent non

seulement être consultées, mais aussi participer activement à la pérennisation de la paix et à l'élaboration des politiques. C'est pourquoi la Thaïlande appuie pleinement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et reconnaît l'importance des femmes non seulement dans les processus de paix, mais aussi dans les processus de développement.

Un autre catalyseur critique est la participation active des acteurs régionaux, en particulier les organisations régionales. Les contextes régionaux comptent. La sagesse régionale compte. C'est la raison pour laquelle nous saluons les idées formulées par le Secrétaire général sur le soutien aux acteurs régionaux en vue de la pérennisation de la paix, comme le suggère le rapport intitulé *Notre Programme commun (A/75/982)*. C'est aussi la raison pour laquelle nous trouvons intéressantes les suggestions du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace, créé par le Secrétaire général, concernant la promotion d'un cadre de coopération entre l'ONU et les organisations régionales sur la sécurité humaine et le développement durable.

Cela m'amène à évoquer l'un des catalyseurs les plus importants, à savoir le renforcement des instruments pacifiques, en particulier la diplomatie, ici, à l'ONU, non seulement dans cette salle, mais aussi dans l'ensemble de ce bâtiment. Le rôle de l'ONU en tant que plateforme fiable et impartiale, dotée d'un fort pouvoir fédérateur pour rassembler les parties en désaccord afin de régler pacifiquement leurs problèmes communs, doit être renforcé par des initiatives allant du renforcement du rôle du Secrétaire général à la création de synergies entre les différents acteurs du système des Nations Unies et à l'élaboration d'une meilleure prévision stratégique en son sein, comme le suggère le rapport intitulé *Notre Programme commun*.

Cela ne peut toutefois se faire que si la confiance règne à l'ONU. C'est donc peut-être là notre priorité, parallèlement à l'instauration de la confiance dans les régions du monde où une paix durable est menacée. Comme vous l'avez dit ce matin, Monsieur le Président, reconstruisons les ponts qui nous relie. Faisons-le.

Troisièmement, enfin, en ce qui concerne la promotion d'une culture de la paix, si nous pratiquons tous une culture de la paix, ancrée dans la tolérance et le respect de la diversité, ainsi que dans le respect du droit international, des normes de comportement et des moyens pacifiques de régler les problèmes, une paix durable aura plus de chances d'être instaurée partout dans le monde.

Enfin, le renforcement des multiplicateurs de paix contribuera à renforcer la confiance et à pérenniser la paix. Tous ces efforts contribuent à la diplomatie préventive, qui

reste un ingrédient important de notre investissement dans une paix durable, un investissement que nous devons non seulement protéger, mais aussi accroître. Nous espérons que cet investissement constituera un élément important d'un nouvel agenda pour la paix ancré dans la Charte des Nations Unies.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Marschik (Autriche) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour la première fois dans l'histoire de votre pays.

La Suisse et l'Autriche, deux pays voisins qui ne sont membres d'aucune alliance militaire, qui ont une longue tradition de soutien au dialogue et à la consolidation de la paix, qui accueillent l'un des quatre lieux d'affectation de l'ONU et qui sont fermement attachés à un multilatéralisme efficace, ont des priorités similaires, voire identiques, en matière de paix et de sécurité internationales. Je suis convaincu que la Suisse apportera une valeur ajoutée à ce que nous attendons tous du Conseil de sécurité et je vous souhaite, Monsieur le Président, le meilleur pour cette tâche importante.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je félicite la Suisse d'avoir choisi de consacrer le présent débat à un sujet qui est au cœur de l'édification de sociétés pacifiques et inclusives, mais qui est aussi la pierre angulaire du multilatéralisme dont nous faisons l'expérience ici, à l'Organisation des Nations Unies, à savoir la confiance. Je salue également les intervenants du jour, parmi lesquels M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, d'autant plus que nous célébrerons le mois prochain à Vienne le trentième anniversaire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

Comme le temps nous est compté, je me concentrerai très brièvement sur trois points : premièrement, des sociétés justes et ouvertes à toutes et à tous en tant que condition préalable à la paix ; deuxièmement, les institutions multilatérales en réseau ; et troisièmement, l'état de droit en tant que garant de la confiance.

Ces dernières années, nous avons beaucoup progressé dans la prise de conscience du fait que seules des sociétés justes et ouvertes à toutes et à tous peuvent constituer une base durable pour la paix. Le respect des droits humains, l'état de droit et le développement durable sont les meilleurs garants de la paix. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et celui relatif aux

jeunes et à la paix et à la sécurité offrent une perspective utile à cet égard. L'Autriche plaide également en faveur de l'inclusion des groupes marginalisés, tels que les minorités et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Il reste beaucoup à faire pour mieux comprendre les incidences des changements climatiques sur la paix et la sécurité, et nous appelons le Conseil à faire avancer le programme sur le climat et la paix et la sécurité.

Il est important de rappeler que la prévention ne concerne pas uniquement les pays « fragiles », elle nous concerne toutes et tous. De même que les droits humains sont universels et que les objectifs de développement durable doivent être mis en œuvre par chaque pays, chaque pays doit aussi faire sa part pour construire des sociétés inclusives, justes et pacifiques. Des mécanismes tels que l'Examen périodique universel et les examens volontaires menés dans le cadre du forum politique de haut niveau offrent des outils utiles à cet égard. En fin de compte, ils servent à faire progresser la paix dans le monde.

Deuxièmement, la confiance repose également sur des partenariats et une coopération fiables. La seule façon viable de relever les défis auxquels nous sommes confrontés est de tirer parti des forces de chacun et de nous compléter les uns les autres. C'est pourquoi l'Autriche plaide en faveur d'un nouveau multilatéralisme en réseau à l'échelle mondiale, avec une Organisation des Nations Unies qui s'appuie sur les organisations régionales et sous-régionales et coopère plus étroitement avec elles. Le financement durable des opérations des partenaires régionaux, y compris des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine qui font l'objet d'un mandat du Conseil de sécurité, joue un rôle essentiel à cet égard. Les organisations régionales elles-mêmes contribuent à l'instauration d'un climat de confiance. Demain se tiendra une séance sur l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je voudrais donc rappeler brièvement que l'OSCE n'a jamais été un club composé de pays partageant les mêmes idées, mais qu'elle sert plutôt de plateforme pour la mise en place de mesures de confiance et d'un dialogue visant à faire progresser la sécurité collective. Même en cette période très compliquée, nous ne devons pas renoncer à cette idée fondamentale, aussi difficile que cela puisse être.

Troisièmement, qu'il me soit permis d'évoquer le déficit de confiance au niveau international. La confiance est une question d'attentes et de prévisibilité, comme cela est exprimé de manière très éloquente dans la note de

cadre (S/2023/283, annexe). Le respect du droit international et de l'état de droit garantit la prévisibilité à l'échelle internationale et contribue au renforcement de la confiance. Lorsque cette confiance est rompue, la coopération mondiale s'étiolle. Nous en sommes témoins dans tous les domaines de la coopération internationale : les régimes de sécurité fondamentaux, tels que le désarmement nucléaire, ne fonctionnent que grâce à la confiance qu'inspirent les traités et accords internationaux. C'est pourquoi l'Autriche plaide depuis des années en faveur du renforcement de l'état de droit et de mécanismes plus efficaces pour garantir le respect de nos normes mondiales, y compris la Charte des Nations Unies. Soyons clairs : le problème n'est pas le manque de normes. C'est le manque de respect et de mise en œuvre qui est préoccupante. Si nous ne respectons plus le droit, nous perdons un outil essentiel à la réglementation pacifique de nos relations internationales, l'outil le plus efficace pour instaurer la confiance entre les nations.

Je me permets de faire une dernière remarque. La confiance est aussi étroitement liée à la vérité, aux faits et aux informations fondées sur des preuves. Le moment est bien choisi pour le dire, alors que nous célébrons aujourd'hui le trentième anniversaire de la Journée mondiale de la liberté de la presse. Nous devons nous rappeler que des médias indépendants et pluralistes sont des conditions indispensables pour faire progresser la paix et la sécurité sur la base de faits et de preuves. La polarisation du discours politique et sociétal, la répression des voix critiques et des médias indépendants, les attaques contre les journalistes et les professionnels des médias, ainsi que les discours de haine, compromettent l'accès à des informations précises et fiables. La confiance a besoin de la vérité, et la vérité a besoin de médias libres et de journalistes en mesure de travailler en toute sécurité pour assurer sa diffusion.

Une fois encore, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la Suisse, d'avoir placé la confiance au centre de nos discussions aujourd'hui et de nous avoir donné l'occasion de partager notre point de vue dans le cadre de ce débat public.

Le Président : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 15.